

REPUBLIQUE TUNISIEENE

*Ministère de l'Équipement, de l'Habitat
& de l'Aménagement du Territoire*

Unité de Gestion du Budget par Objectifs

Rapport Annuel de Performance de l'Année 2016

« RAP 2016 »

Octobre 2017

*Ce rapport a été réalisé par l'unité GBO du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de
l'Aménagement du Territoire
en collaboration avec les Responsables de tous les programmes*

SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
CHAPITRE 1 PRESENTATION GENERALE	1
1. Présentation générale des principaux aspects de l'activité du ministère au titre de l'année 2016	1
2. Exécution du budget du ministère au titre de l'année 2016.....	6
CHAPITRE 2	10
PRESENTATION DES PROGRAMMES DU MINISTERE	10
<i>Programme -1- « Infrastructure routière »</i>	10
1. Présentation générale du programme	10
2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme	12
3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2016	15
4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance.....	24
<i>Programme -2- « Protection des zones Urbaines et du Littoral»</i>	26
1. Présentation générale du programme	26
2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme	28
3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2016	30
4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance.....	40
<i>Programme -3- « Aménagement du Territoire, Urbanisme & Habitat »</i>	42
1. Présentation générale du programme	42
2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme	44
3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2016	48
4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance.....	56
<i>Programme -4- «Promotion et développement du secteur de la construction»</i>	64
1. Présentation générale du programme	64
2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme	65
3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2016	69
4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance.....	76
<i>Programme -9- « Pilotage & Appui »</i>	77

1. Présentation générale du programme	77
2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme	78
3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2016	80
4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance.....	87

CHAPITRE 1

PRESENTATION GENERALE

1. Présentation générale des principaux aspects de l'activité du ministère au titre de l'année 2016

- Les principales réalisations

Le Rapport Annuel de Performance présente les activités les plus importants du Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire (MEHAT) au cours de l'année 2016 en particulier en ce qui concerne la performance de chaque programme et présente une analyse des résultats de la mise en œuvre de la politique publique de la mission équipement. Outre ce qui précède, le rapport traite la capacité de l'exécution du budget par rapport aux prévisions qui ont été programmées dans le projet annuel de performance de la même année et montre les plus importantes difficultés qui ont empêché la réalisation des résultats escomptés ainsi que la proposition des procédures et orientations futures pour améliorer les performances,

Dans ce contexte, au cours de l'année 2016 et afin d'atteindre les objectifs stratégiques de la « Mission Equipement », en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre continue des projets d'infrastructure routière pour accélérer l'intégration de la Tunisie dans son contexte Maghrébin, un développement positif de + 20% à été enregistré par rapport à l'année précédente de l'indicateur relatif à la réalisation du schéma adopté des autoroutes.

L'année 2016 a connu l'achèvement d'un certain nombre de projets programmés et la continuité soutenue de la réalisation des projets d'autoroutes : Wed Zargua-Bousalem, Sfax-Gabes et Gabes- Médenine – Ras Jdir. Mais l'année 2016 a été aussi marquée par un certain retard dans la réalisation dû à des problèmes de libéralisation des emprises.

Il a également été enregistré au cours de la même période une hausse de + 29 % par rapport à l'année 2015 pour l'indicateur relatif à l'aménagement des pistes rurales, dû à l'efficacité de la mise en œuvre, pour environ 2889 km au niveau national,

Concernant l'entretien routier une attention particulière a été accordée au volet sécurité routière par l'entretien des points noirs et des points bleus, l'indicateur y afférent a connu une progression de + 43 % par rapport à 2015.

En ce qui concerne le domaine de l'aménagement du territoire, la « Mission Equipement » a continué en 2016 l'élaboration de différentes études stratégiques relatives au Territoire National avec une vision de propriétérisation des zones de répartition de l'habitat et des activités économiques. Cela a été concrétisé par la révision de sa politique stratégique de développement durable et le renforcement des opportunités d'investissement. De même la « Mission Equipement » a continué dans sa politique urbaine et durable de la ville et des groupements ruraux ainsi l'indicateur relatif au recouvrement par des plans d'aménagement urbain des conseils et groupements ruraux a connu une progression de + 8% par rapport à l'année 2015.

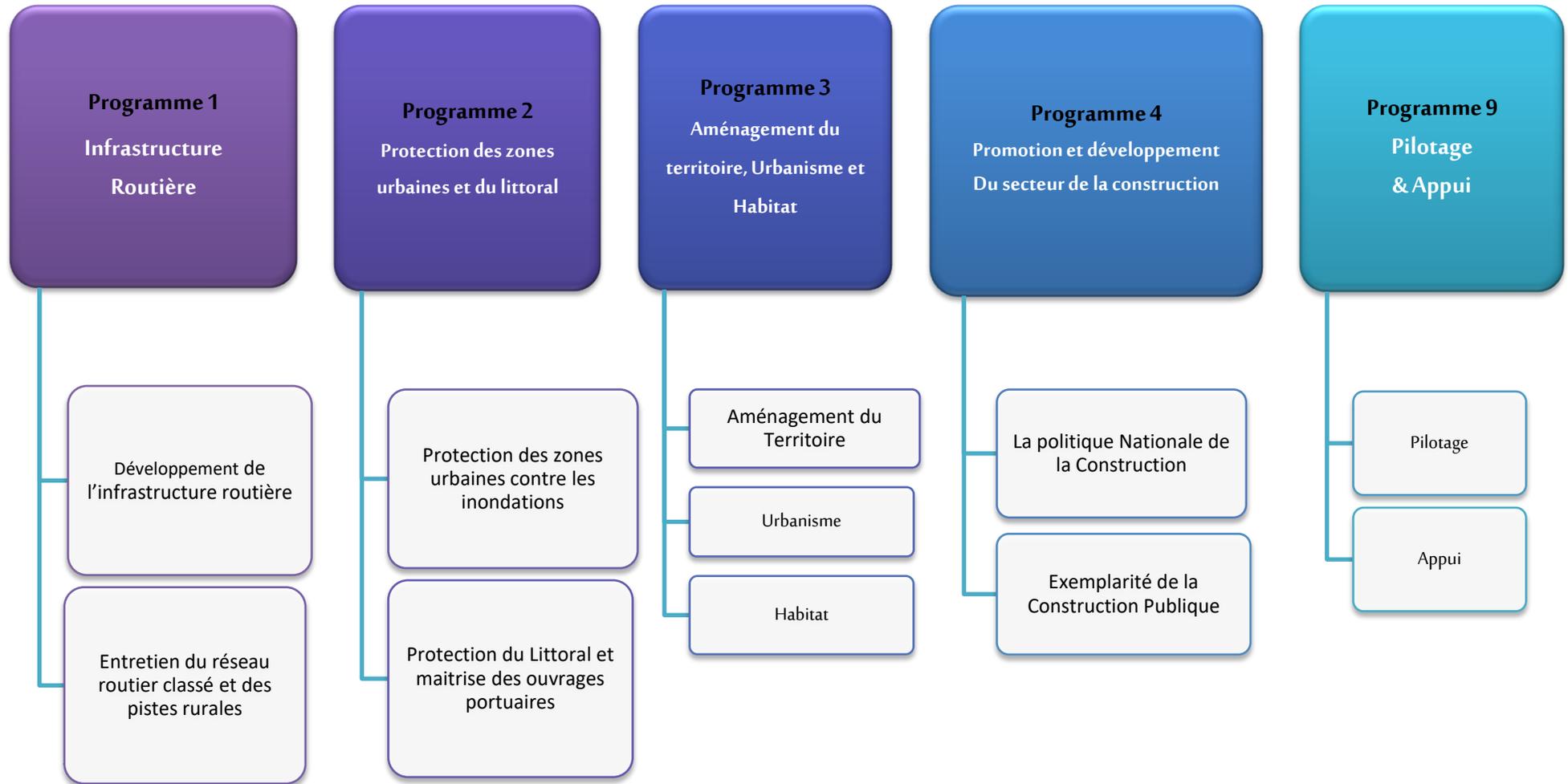
L'indicateur de réalisation de l'habitat social a aussi progressé de + 18% par rapport à 2015 suite aux activités exécutés afin de simplifier la procédure d'octroi des indemnités et des crédits par l'amendement du décret relatif aux conditions d'octroi des crédits FNAH. Par contre la réalisation des logements sociaux soit par le biais du programme spécifiques ou par FOPROLOS elle n'est que de 16% en 2016, et ceci suite à la réticence des promoteurs immobiliers pour la réalisation des logements sociaux et l'augmentation des prix des matériaux de construction.

1- Présentation des principales activités du Ministère pour l'année 2016

Selon le mode de gestion budgétaire par objectifs la cartographie de la mission Equipement se compose de quatre programmes opérationnels représentant les politiques sectorielles et d'un programme d'appui:

- Programme 1: Infrastructure routière,
- Programme 2: Protection des zones urbaines et du littoral,
- Programme 3: Aménagement du territoire, urbanisme et Habitat,
- Programme 4: Promotion et développement du secteur de la construction
- Programme 9: Pilotage et appui.

Cartographie Programmatique de la Mission Equipement



- Présentation des indicateurs stratégiques du ministère qui ont été réalisés.

Durant l'année 2016, la mission Equipement a continué à travailler sur la mise en œuvre de sa stratégie dans le domaine des routes visant à rendre l'infrastructure routière plus performante à travers plus d'interconnexion régionale avec des routes garantissant la continuité et la fluidité de la circulation en particulier les régions de l'intérieurs, en plus de l'entretien du réseau classé et la mise en place d'une stratégie spécifique aux pistes rurales donnant priorité à l'entretien.

L'année 2016 a été marquée par la réalisation des voiries structurantes du grand Tunis, tel que l'échangeur X20 et X3, les travaux de dédoublement de la RC533 entre la RC546 et Kaalet Landalos, l'interconnexion avec le port financier et les travaux de la X20. Egalement la signature d'un prêt avec la Banque européenne d'investissement pour la réalisation de pont de Bizerte.

La réalisation de 25 projets d'aménagement des routes dans les 24 gouvernorats d'une longueur de 68,1 km, en plus de la réalisation d'une première tranche de 11 ouvrages d'arts. Un accord de prêt avec le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) a été conclu pour la réalisation de 32 ouvrages d'arts en deuxième phase.

Aussi la réalisation des travaux de 940 Km des pistes rurales a été entamée dans 14 gouvernorats.

Dans le domaine de l'entretien routier, le programme 2016 il a été intégralement exécuté et ainsi que la continuité de l'entretien périodique des routes classées et des ouvrages d'arts.

En ce qui concerne la protection des villes contre les inondations, des études visant à protéger les villes contre les inondations ont été réalisés, dont les plus importantes : Etude de la protection de l'Ariana et de Kairouan des inondations-étude de protection des Grand Tunis – étude de protection du Nord et de l'Est de Tunis - mise à jour de l'étude de la protection de grand Tunis contre les inondations. La réalisation des travaux suivants: Protection de l'Ariana et de Kairouan, protection de la ville de Rdaief et de Tunis Oust contre les inondations.

On ce qui concerne le domaine de la protection du littoral un ensemble des projets ont été réalisés tel que Chebba et Mahdia

Dans le domaine de l'aménagement du territoire l'année 2016 a connu l'élaboration des études des Schémas Directeurs d'Aménagement et de développement des gouvernorats de Sidi Bouzid, Kairouan, Kasserine et démarrage des études des schémas directeurs d'aménagement et de développement des gouvernorats de El Kef et la mise en place d'un SI des études d'aménagement du territoire.

Aussi l'achèvement de la première phase de la stratégie de communication de la DGAT et le lancement de la deuxième phase.

Ainsi que la première phase de l'étude de la carte nationale de l'infrastructure et des grands équipements collectifs à l'horizon 2030.

Dans le domaine de l'urbanisme, le suivi des études prévues des plans d'aménagement urbain de l'année 2016 a mené à l'approbation des PAU suivants :

- PAU Ennadhour gouvernorat de Zaghuan,
- Révision de PAU de municipalité Kalaa El Khesba gouvernorat d'EL-Kef,
- Révision de PAU de la région d'El Jorf gouvernorat de Medenine ,
- PA détaillé de la zone industrielle Kestilia,
- PA détaillé de la zone touristique Fej El Atlal délégation Ain Drahem Gouvernorat de Jendouba.

Il est à noter que 38 PAU ont été transmis à la présidence du gouvernement pour approbation et des études de PAU ont été suivi dont :

- Les PAU de 95 municipalités
- Les PAU de 123 assemblés (étudiés dans les années précédentes)
- Les PAU de 145 groupements ruraux (étudiés dans les années précédentes)

Dans le domaine de l'habitat, l'année 2016 à été marquée par l'approbation du décret 1125 qui facilite les étapes d'octroi des crédits et des dons de la part du FNAH au profit des cas sociaux, ainsi que l'approbation du décret 1126 qui fixe les critères d'intervention de FOPROLOS et qui a englobés plusieurs processus dont :

- Financement pour l'achat d'un lot de terrain pour construction
- Financement d'aménagement ou de construction d'un logement
- Financement d'achat des logements des promoteurs immobiliers agrémentés.

Le décret de programme spécifique des logements sociaux a été révisé dans le but d'améliorer son champ d'intervention pour couvrir la construction des logements à travers l'auto-construction et l'aménagement des lots de terrains sociaux. Des promoteurs immobiliers privés ont été chargés de construire 4650 logements répartis sur plusieurs gouvernorats en plus des logements réalisés par les promoteurs immobiliers étatiques (2837 logements et 800 lots de terrains).

Avec le suivi de la première tranche du programme de réhabilitation et d'intégration des cités sur tout le territoire ainsi que le diagnostic et la concrétisation de la deuxième tranche du programme.

2. Exécution du budget du ministère au titre de l'année 2016

- Présentation et analyse de l'exécution du budget du ministère par rapport aux prévisions :

Le budget du ministère de l'équipement a été fixé pour l'année 2016 à près de 1 181 827 mille dinars avec un taux d'évolution de 20% par rapport à l'année 2015 (983 982 mille dinars) répartis comme suit:

- Dépenses de gestion: 145 864 mille dinars.
- Dépenses d'investissement: 1 110 333 mille dinars.
- Fonds Spéciaux du Trésor: 30 125 mille dinars.

Ces crédits ont été répartis sur quatre programmes opérationnels représentant les politiques sectorielles du ministère et un programme de pilotage et d'appui selon les exigences de chaque programme, conformément au tableau suivant:

- Par nature de la dépense (tableau n°1)

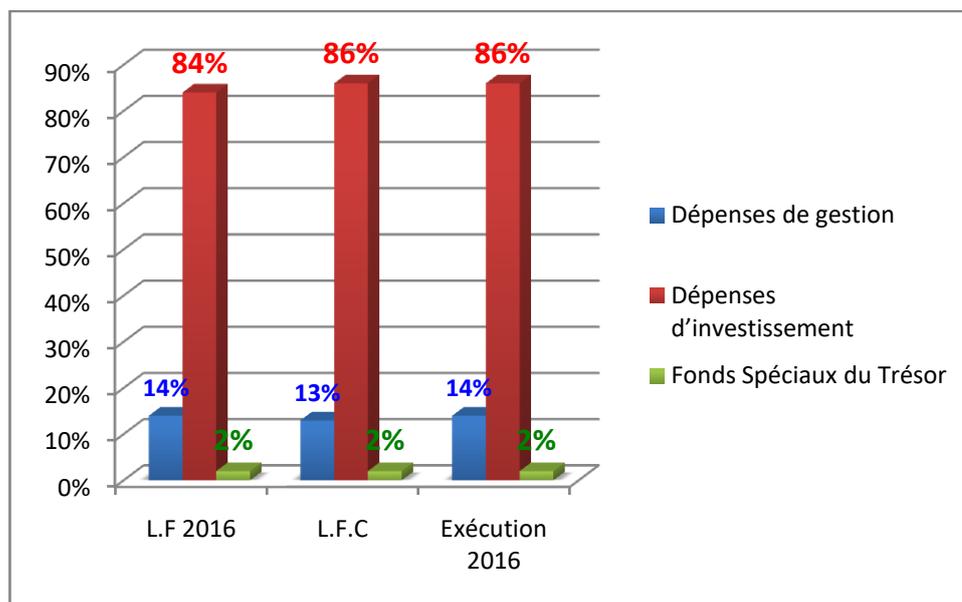
**Exécution du budget du ministère par rapport aux prévisions au titre de l'année
2016 Répartition par nature de la dépense (crédits de paiement)**

(Unité = 1000 dinar)

Dépenses	L.F 2016 (1)	L.F.C (2)	Exécution 2016 (3)	Exécution par rapport au LF 2016		Exécution par rapport au LFC 2016	
				Montant (3) - (1)	Taux de réalisation % (3) / (1)	Montant (3) - (2)	Taux de réalisation % (3) / (2)
Titre1 : Dépenses de gestion	153 624	145 342	145 864	-7 760	95 %	522	100%
Rémunération publique	97 462	86 764	88 111	-9 351	90 %	1 348	102
Moyens des services	54 375	54 716	53 907	-468	99 %	-809	99
Intervention publique	1 788	3 863	3 846	2 058	215 %	-17	---
Titre2 : Dépenses d'investissement	906 107	1 013 485	1 110 333	204 226	123 %	96 848	110 %
Investissements directs	903 137	1 010 515	1 107 363	204 226	123 %	96 848	110 %
Sur fonds propres du budget	613 076	720 454	732 601	119 525	119 %	12 147	102
Sur fonds des prêts extérieurs	290 061	290 061	374 762	84 701	129 %	84 701	129
Financements publics	2 970	2 970	2 970	0	100 %	0	100 %
Sur fonds propres du budget	2 970	2 970	2 970	0	100 %	0	100
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	---	0	---
Fonds Spéciaux du Trésor	18 000	23 000	30 125	12 125	167 %	7 125	131 %
Total*	1 077 731	1 181 827	1 286 322	208 591	119 %	104 495	109 %

* Sans la prise en compte des ressources propres des entreprises

Figure-1



- **Par programme (tableau n°2)**

Le tableau suivant montre la répartition du budget exécuté de la mission équipement par programmes, ainsi le programme « infrastructure routière » représente le volume le plus important des crédits attribués, qui sont estimés à 935 902 mille dinars et qui représente 72% du budget global du ministère,

Suivi par le programme Aménagement du territoire, urbanisme et Habitat avec un budget estimé de 222 293 mille dinars (17% du budget total), puis le programme Protection des zones urbaines et du littoral et du littoral 70 819 mille dinars (6% du budget total), par la suite le programme pilotage et appui 34 827 mille dinars (3% du budget total), après le programme Promotion et développement du secteur de la construction 28 573 mille dinars (2% du budget total).

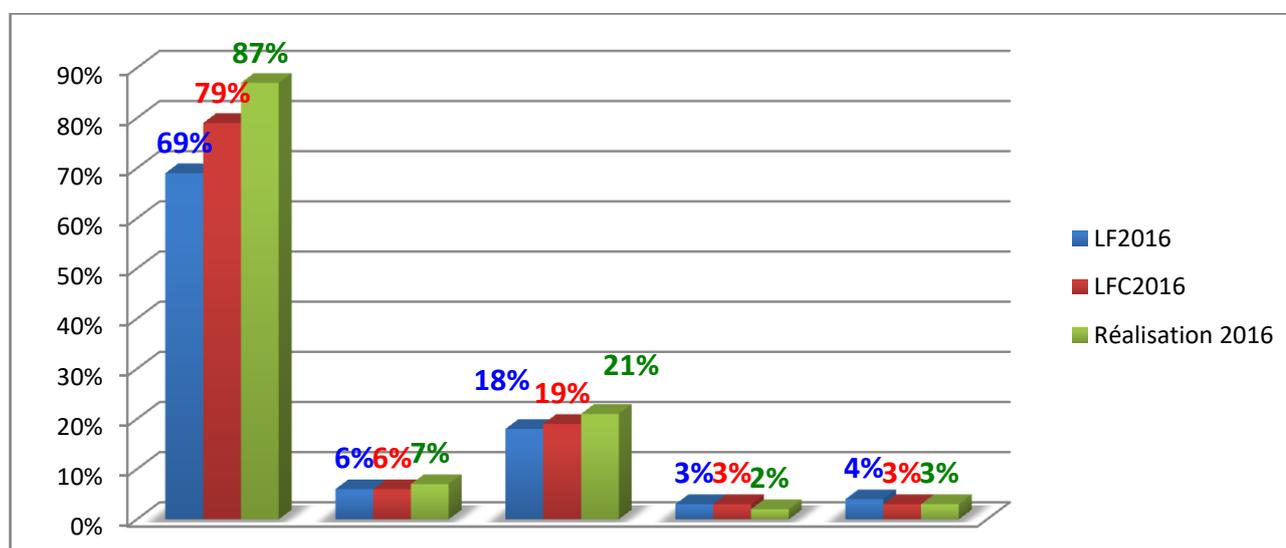
**Exécution du budget du ministère par rapport aux prévisions au titre de l'année
2016 Répartition par programme (crédits de paiement)**

(Unité = 1000 dinar)

Programmes	Prévisions L.F 2016 (1)	Prévisions L.F.C (2)	Réalizations 2016 (3)	Exécution par rapport au LF 2016		Exécution par rapport au LFC 2016	
				Montant (3) - (1)	Taux de réalisation % (3) / (1)	Montant (3) - (2)	Taux de réalisation % (3) / (2)
Infrastructure routière	747 141	847 141	935 902	188 761	125 %	88 761	110 %
Protection des zones urbaines et du littoral et du littoral	61 613	68 825	70 819	9 206	115 %	1 994	103 %
Aménagement du territoire, urbanisme et Habitat	197 153	202 153	222 293	25 140	113 %	20 140	110 %
Promotion et développement du secteur de la construction	28 573	28 573	22 481	-6 092	79 %	-6 092	79 %
Pilotage et appui	43 251	35 135	34 827	-8 424	81 %	-308	99 %
Total*	1077731	1181827	1286322	208591	119 %	104495	109 %

* Sans la prise en compte des ressources propres des entreprises

Figure-2



CHAPITRE 2

PRESENTATION

DES PROGRAMMES DU MINISTERE

Programme -1- « Infrastructure routière »

Le nom du responsable de programme : SLAH ZOUARI
Nommé le 12 février 2016

1. Présentation générale du programme

Le programme 1 « Infrastructure routière», est chargé de préparer et de mettre en œuvre la politique de la mission équipement en matière d'aménagement de l'infrastructure routière, des autoroutes et des pistes rurales. Cette politique vise à adapter l'infrastructure aux exigences de la vie économique et sociale, à interconnecter les régions par des itinéraires garantissant une viabilité permanente et une sécurité routière exigible pour les usagers vu l'accroissement du parc automobile, tout en respectant le côté environnemental.

Le programme « Infrastructure routière» agit en qualité de maître d'ouvrage, responsable des projets d'infrastructure routière de l'Etat. Ce programme se divise en deux sous-programmes : Développement de l'infrastructure routière et l'entretien des routes classées et des pistes rurales.

1.1 Présentation des sous programmes :

A. Sous programme 1 : Développement de l'infrastructure routière

Il consiste à la planification et la réalisation des études et le suivi des étapes procédurales des appels d'offres et de la libération des emprises pour la réalisation des travaux d'infrastructure routières, pour la réhabilitation des réseaux routiers et des pistes afin de faciliter la circulation et réduire la congestion. Il est également chargé de fournir un meilleur bien-être pour les usagers et de contribuer à réduire l'isolement des régions intérieures ainsi que le suivi de la réalisation de ces projets avec l'aide des services centraux et des unités de réalisation et des directions régionales.

B. Sous programme 2 : Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales.

Le programme « Infrastructure routière » lui incombe le maintien en bon état le réseau routier et son équipement par la réalisation de la maintenance et de l'entretien périodique du patrimoine routier par l'aménagement et le renforcement des structures. Elle réalise aussi l'entretien normal et la réparation des équipements routiers (des glissières de sécurité et l'installation des signalisations et l'entretien des ouvrages et des ponts ainsi que l'éclairage public. En plus de la prise en charge de traitement des points noirs et des incidents des catastrophes naturelles pour des raisons de pluie ou de neige.

1.2 Présentation des objectifs des programmes :

Ce programme comporte quatre objectifs principaux :

- **Objectif 1.1:** Intégrer la Tunisie dans son environnement maghrébin et intégrer les villes de l'intérieur entre elles et au pôle du littoral,
- **Objectif 1.2:** Aménager le réseau classé pour répondre aux standards internationaux,
- **Objectif 1.3:** Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés
- **Objectif 1.4:** Entretien et exploitation l'infrastructure existante (routes classées et pistes rurales)

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2.1 Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme

Les plus importants projets du 13ème plan de développement ont été présentés pendant la Conférence International pour l'Investissement « Tunisie 2020 » le 29 et 30 Novembre 2016. Ce séminaire a donné lieu à la signature d'un accord de prêt avec la Banque européenne d'investissement et une autre avec le Fonds arabe pour le développement économique et social.

L'adoption de la loi n° 53/2016 sur les expropriations pour utilité publique contribuerait à résoudre les problèmes fonciers accélérant ainsi le rythme de la réalisation des projets.

La réalisation par un bureau d'études du diagnostic des activités du ministère pour la mise en place d'un système de management qualité contribuera à améliorer la performance de la mission et du programme.

La mise en place du Programme d'incitation à la création d'entreprise de l'entretien routier courant destiner aux jeunes diplômés de 3 spécialités :

1. Pose panneau horizontale et verticale et glissière de sécurité
2. Nettoyage des routes et des bordures et entretien régulier des ouvrages hydrauliques
3. Aménagement de la route.

Ce qui a permis la création de 92 petites entreprises avec un contrat cadre sur trois ans qui vont contribuer à l'entretien du patrimoine routier.

- L'accord par négociation directe avec l'office national des mines pour la préparation des plans directeurs régionaux des carrières.

2.2 Les plus importantes activités qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs du programme

A - sous-programme 1: Développement de l'infrastructure routière

. Les Autoroutes

Le programme 1 a finalisé les travaux de la section d'autoroute Oued Zargua-Bousalem ; les études d'autoroute Bouselem – frontière Algérienne en phase préliminaire, L'autoroute ECOSO est à la phase de préparation du dossier d'expropriation. Une convention avec l'OTC est élaborée pour les travaux topographiques et recherche foncière pour la section Tunis- Jelma, et des recherches de financement sont en cours.

. Les routes de grand Tunis

Lancement des travaux X20-X3, l'échangeur GP9-X2 et les travaux d'interconnexion entre GP10 et Route X sur 3 km dont deux échangeurs et dédoublement RC533 entre RC 546 et Kaalet Landlos, l'interconnexion port financier et la continuité des travaux X20 entre RR 31 et le sortie Oest sur une longueur de 15Km (2x2 voies) . Egalement la signature d'un prêt avec la Banque européenne d'investissement pour la réalisation de pont de Bizerte.

. Les routes structurantes des villes

Les travaux de l'échangeur de Tala et dédoublement de la GP4 et 12 et le régionale 133 et l'achèvement des travaux GP3 lot 1 et les travaux de l'interconnexion du Sahel.

. Routes aux entrées des villes

Début des travaux d'aménagement de 25 projets dans 24 gouvernorats d'une longueur de 68,1 Km.

. Amélioration du réseau régional des routes

Lancement d'un appel d'offres pour combler les lacunes de 200 Km des routes classées et le lancement des travaux d'achèvement de 3 marchés.

. Aménagement des routes classées

Début des travaux de la première tranche d'aménagement de 344,7 Km de routes classées dans 13 gouvernorats.

. Renforcement des routes classées

Début des travaux de la première tranche de renforcement de 332,6 Km de routes classées.

. Construction des ouvrages d'art

Début des travaux de la première tranche de 11 Km ainsi que la signature des prêts avec le Fond Arabe de Développement Economique et social pour la réalisation de 32 ouvrages d'art.

. Etudes des routes

Les plus importantes études lancées:

- dédoublement de la route régionale 117 PK 215 au PK 27,3 le long de 6 km,
- L'étude de la rocade 20 dans l'intervalle entre la sortie ouest de la capitale et la sortie sud d'une longueur d'environ 25 km.

. Aménagement des pistes rurales

Début des travaux de la troisième et de la quatrième tranche d'aménagement de 55 Km de l'itinéraire Mghila et Samama à Kasserine et l'aménagement de 310 Km des pistes dans 14 Gouvernorats prioritaires et à la fin de la troisième trimestre de 2016 des travaux sur 630 Km de pistes ont été débuter dans 10 gouvernorats.

A - sous-programme 2: Entretien du réseau de routes classé et des pistes rurales

. Entretien et exploitation du réseau routier classé

L'entretien courant a été réalisé totalement avec la continuité de l'entretien périodique des routes classées et des ouvrages d'arts.

. Entretien du réseau des pistes rurales

L'entretien courant a été réalisé totalement avec la continuité de l'entretien périodique des pistes rurales et le début des travaux d'entretien de 444 Km des pistes.

. Acquisition et entretien des équipements

Entretien des huit (8) bacs de Djerba

. Sécurité routière

Aménagement du GP1 PK10,5 et PK14,9 à Ben Arous

. Réparation des dégâts des inondations

Travaux de réparation des dégâts sur le réseau routier classée et sur les pistes rurales après les précipitations exceptionnelles sur certaines régions au cours de la période de Septembre 2014 au Février 2015.

3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2016

3.1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau n°3 :

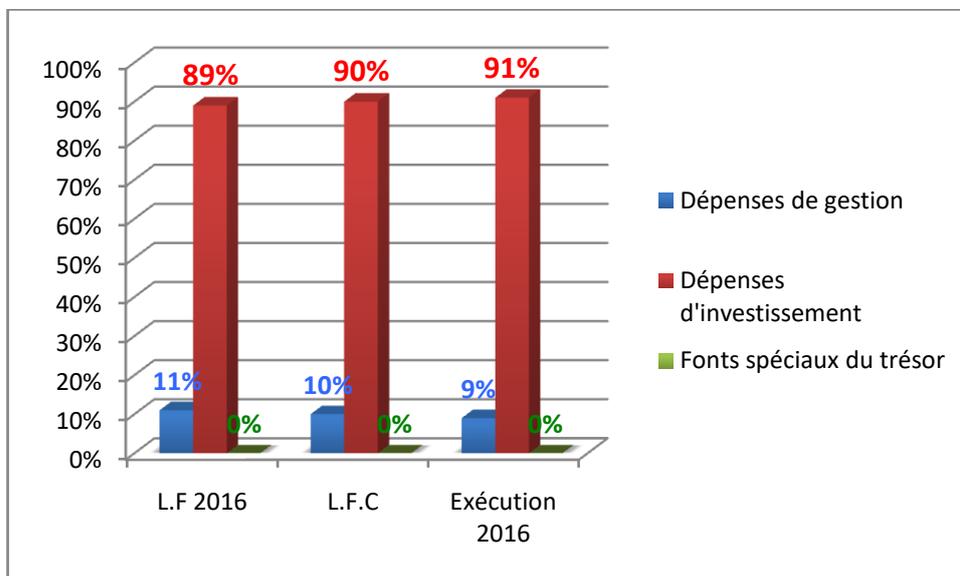
Exécution du budget du programme 1 « Infrastructure routière » par rapport aux prévisions au titre de l'année 2016
Répartition par nature de la dépense (crédits paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Dépenses	L.F 2016 (1)	L.F.C (2)	Réalisation 2016 (3)	Exécution par rapport au LF 2016		Exécution par rapport au LFC 2016	
				Montant (3) - (1)	Taux de réalisation % (3) / (1)	Montant (3) - (2)	Taux de réalisation % (3) / (2)
Titre1 : Dépenses de gestion	82 480	82 480	84 220	1 740	% 102	1 740	102 %
Rémunération publique	35 428	35 428	37 796	2 368	% 107	2 368	107
Moyens des services	47 052	47 052	46 425	-628	% 99	-628	99
Intervention publique	0	0	0	0	---	0	---
Titre2 : Dépenses d'investissement	664 661	764 661	851 594	186 933	% 128	86 933	111 %
Investissements directs	664 061	764 061	850 994	186 933	% 128	86 933	111 %
Sur fonds propres du budget	475 000	575 000	593 096	118 096	% 125	18 096	103
Sur fonds des prêts extérieurs	189 061	189 061	257 898	68 837	% 136	68 837	136
Financements publics	600	600	600	0	% 100	0	100 %
Sur fonds propres du budget	600	600	600	0	% 100	0	100
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	---	0	---
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	88	88	---	88	---
Total général*	747 141	847 141	935 902	188 761	% 125	88 761	110 %

* Sans la prise en compte des ressources propres des entreprises

Figure N°3 :



Les crédits de paiement pour l'année 2016 sont de 747 141 mille dinars répartis entre dépenses de gestion 82 480 mille dinars et dépenses d'investissement 664 661 mille dinars (88,9%) et dans le cadre de la loi de finance complémentaire une augmentation générale de 847 141MD a été effectuée, cette augmentation a affecté les crédits d'investissement : 764 661 mille dinars (une augmentation de 15%) et a affecté les fonds propres du budget.

Mais le taux général de consommation des crédits de l'année 2016 a dépassé les crédits inscrits à la loi de finance initiale de 25,3% et la loi de finances complémentaire de 10,5%. Pour les dépenses d'investissement sur fonds propres du budget, l'augmentation représente 28,1% par rapport à la loi de finance initiale, de 11,4% par rapport à la loi de finance complémentaire.

Un dépassement des estimations de la loi de finance complémentaire en ce qui concerne les investissements directs sur les fonds propres du budget de 3,1% et un dépassement des estimations de la loi de finance initiale ou complémentaire en ce qui concerne les investissements directs sur fonds des prêts extérieurs de 36,4% et ce parce qu'il y a des reliquats d'autres chapitres et des crédits supplémentaires qui ont été demandés vu l'avancement des quelques projets qui ont dépassé les estimations.

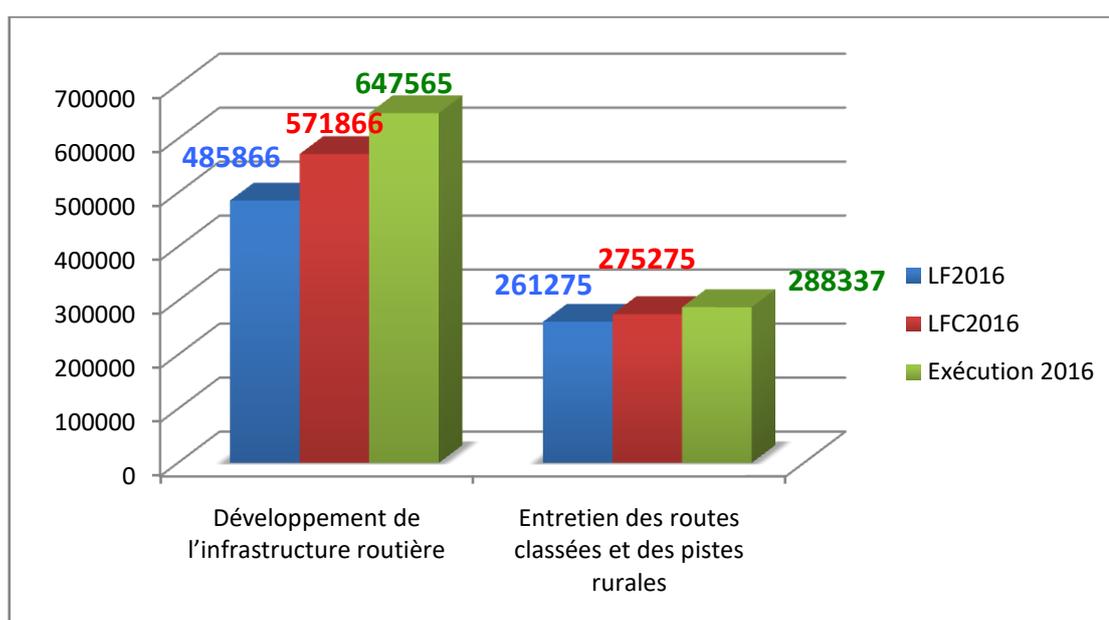
Les dépenses de gestion ont été consommées en totalité et avec un taux qui dépasse l'estimation initiale de 2,1%. Le taux de consommation de la masse salariale a dépassé l'estimation initiale de 6,7% tandis que le taux de consommation des moyens des services a été inférieur aux estimations initiales de 1,3%.

Tableau n°4 :
Exécution du budget du programme 1 « Infrastructure routière » par
rapport aux prévisions au titre de l'année 2016
Répartition par sous programme (crédits de paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Sous programmes	L.F 2016 (1)	L.F.C (2)	Réalisation ns 2016 (3)	Réalisation par rapport au LF 2016		Réalisation par rapport au LFC 2016	
				Montant (3) - (1)	Taux de réalisation % (3) / (1)	Montant (3) - (2)	Taux de réalisation % (3) / (2)
Développement de l'infrastructure routière	485 866	571 866	647 565	161 699	133 %	75 699	113 %
Entretien des routes classées et des pistes rurales	261 275	275 275	288 337	27 062	110 %	13 062	105 %
Total du programme	747 141	847 141	935 902	188 761	125 %	88 761	110 %

Figure n°4 :



Comme le montre le graphique n°4 et l'illustre le taux de la consommation de sous-programme 1 a dépassé les estimations de 33,3% par rapport à la loi de finances initiale et 13,2% par rapport à la loi de finances complémentaire, et que l'état de réalisation a été plus rapide que prévu.

Pour le taux de la consommation de sous-programme 2 a dépassé les estimations de 10,4% par rapport à la loi de finances initiale et de 4,7% par rapport à la loi de finances complémentaire est également en raison du rythme accéléré de réalisation.

3.2 Présentation et analyse des résultats de la performance

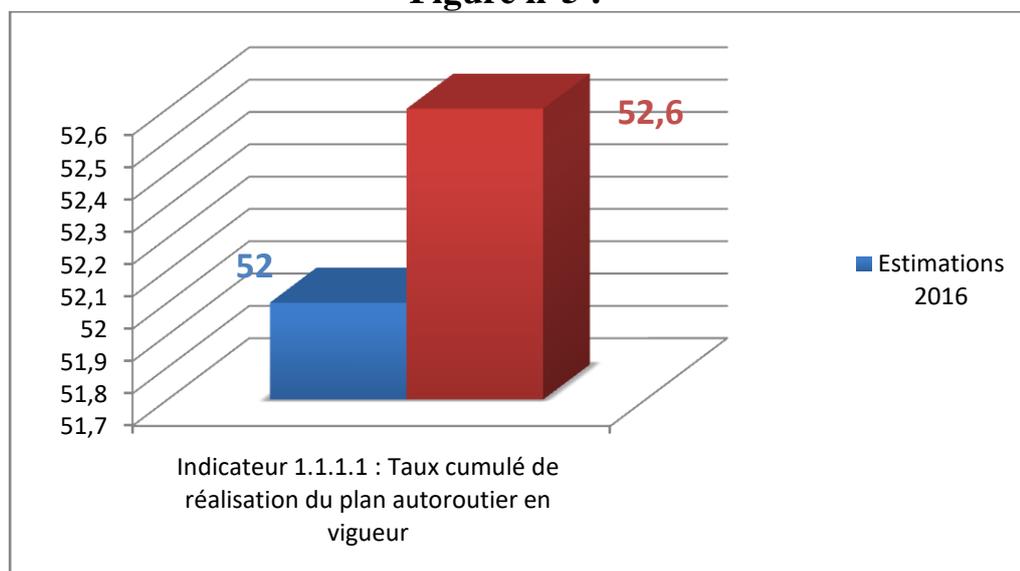
- **Objectif 1.1.1:** Intégrer la Tunisie dans son environnement maghrébin et intégrer les villes de l'intérieur entre elles et au pôle du littorale

Présentation de l'objectif : Le développement d'un réseau d'autoroutes pour garantir le transit entre les différents pays du Maghreb et pour améliorer le transport entre les différentes régions du pays.

Tableau n°5 :
Objectif 1.1.1: Intégrer la Tunisie dans son environnement maghrébin et intégrer les villes de l'intérieur entre elles et au pôle du littorale

Objectif 1.1.1 Intégrer la Tunisie dans son environnement maghrébin et intégrer les villes de l'intérieur entre elles et au pôle du littorale	Indicateurs de performance	Unité	Prév. 2015	Réal. 2015	Taux de réali. /Prév. 2015	Prévisions 2016 LF	Prévisions 2016 LFC	Réal. 2016	Taux de réal.2016
			(1)	(2)	1/2			(2)	1/2
	Indicateur 1.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur	%	80	65	81%	52	52	52,6	101%

Figure n°5 :

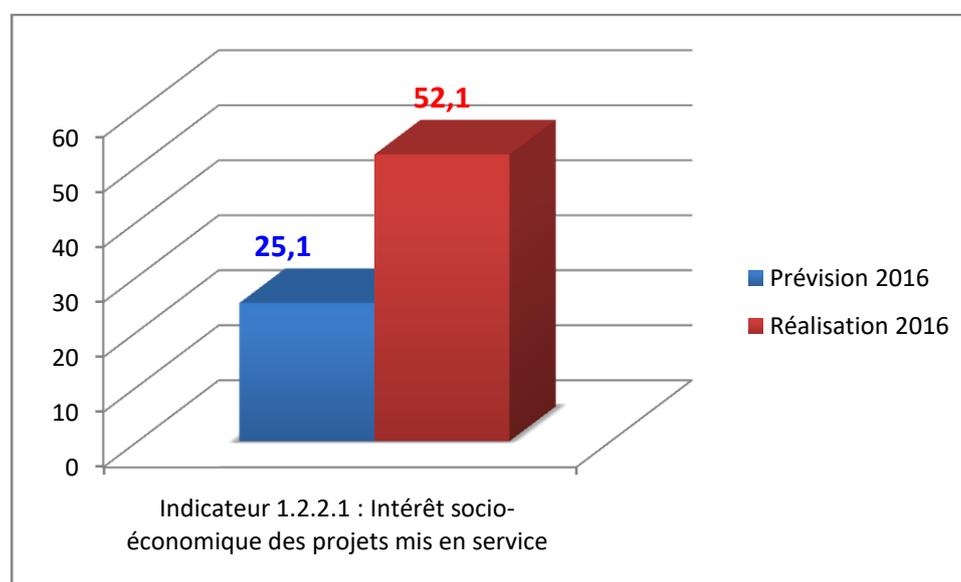


- **Objectif 1.2.1:** Aménagement du réseau classé pour répondre aux standards internationaux,

Présentation de l'objectif : Modernisation du réseau routier classé en adéquation avec le développement du trafic routier et ça mise à niveau pour reprendre aux standards internationaux.

Objectif 1.2.1 Aménagement du réseau classé pour répondre aux standards internationaux	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2015	Réalisations 2015	Comparaison 2015	Prévisions 2016	Réalisations 2016	Comparaison 2016
			(1)	(2)	(1)/(2)	(1)	(2)	(1)/(2)
	Ind 1.2.2.1 : Intérêt socio-économique des projets mis en service	%	3	8	266%	25,1	52,1	208%

Figure n°6 :



Objectif 1.3.1: Amélioration de la liaison entre agglomérations

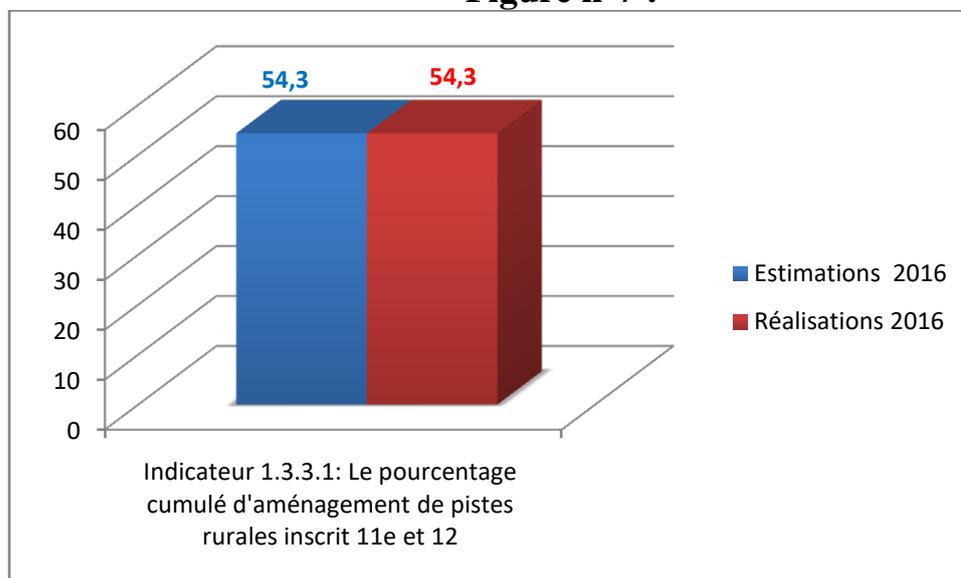
Présentation de l'objectif : Le développement rural et la base d'un développement durable qui nécessite la participation collective sociale.

C'est dans ce cadre que l'entretien et l'aménagement des pistes rural joue le rôle de précurseur dans la limitation des écarts sociaux et économiques et ce ci par l'ouverture des zones enclavées sur les réseaux routiers.

Tableau n°7 :
Objectif 1.3.1: Amélioration de la liaison entre agglomérations

	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2015	Réalisation 2015	Comparaison 2015	Prévision 2016	Réalisation 2016	Comparaison 2016
			(1)	(2)	(1)/(2)	(1)	(2)	(1)/(2)
Objectif 1.3.1: Amélioration de la liaison entre agglomérations	Indicateur 1.3.3.1: Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales inscrit 11e et 12	%	35	24,95	71%	54,3	54,3	100

Figure n°7 :



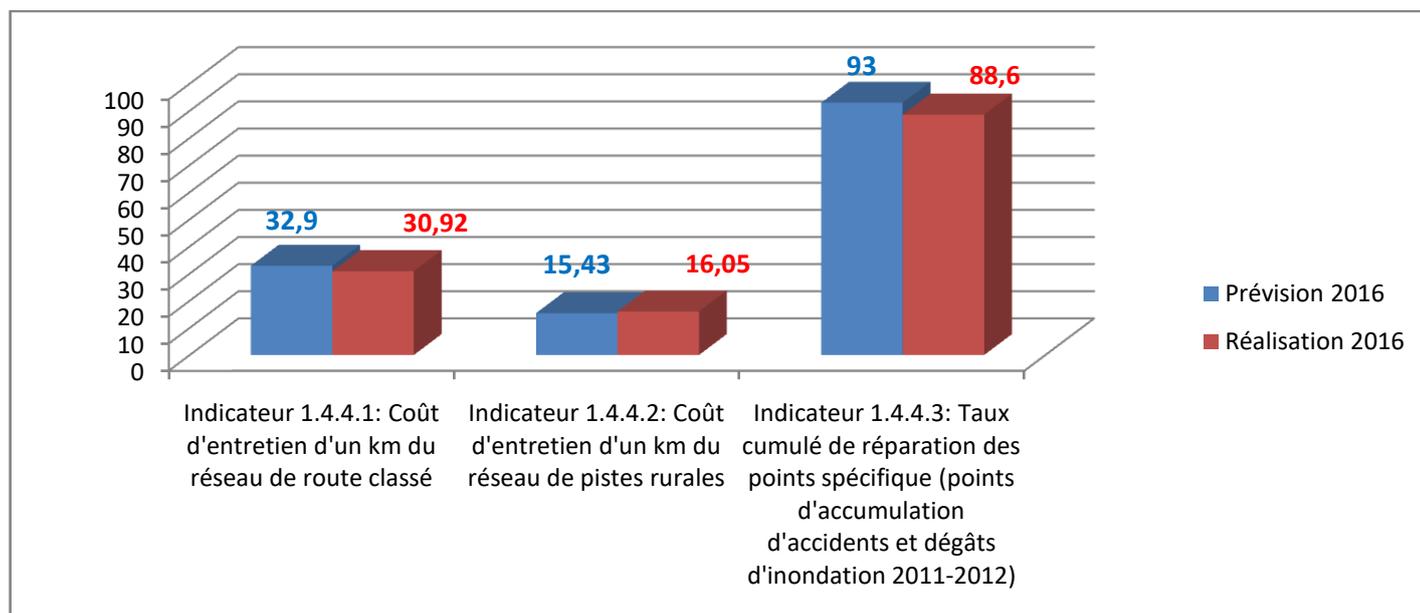
Objectif 1.4.1: Entretien du réseau des routes classées et des pistes rurales.

Présentation de l'objectif : entretenir et exploiter l'infrastructure existante (routes classée et pistes rurales) pour le maintenir les conditions de sécurité des utilisateurs.

Tableau n°8 :**Objectif 1.4.1:** Entretien du réseau des routes classées et des pistes rurales

Objectif 1.4.1: Entretien du réseau des routes classées et des pistes rurales	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2015 (1)	Réalisation 2015 (2)	Comparaison 2015 (1)/(2)	Prévision 2016 (1)	Réalisation 2016 (2)	Comparaison 2016 (1)/(2)
	Indicateur 1.4.4.1: Coût d'entretien d'un km du réseau de route classé	MD	9,15	31,6	347%	32,9	30,92	94%
	Indicateur 1.4.4.2 : Coût d'entretien d'un km du réseau de pistes rurales	MD	1,43	14,62	1022%	15,43	16,05	104 %
	Indicateur 1.4.4.3 : Taux cumulé de réparation des points spécifique (points d'accumulation d'accidents et dégâts d'inondation 2011-2012)	%	91,7	47,9	52%	93	88,6	95%

Figure n°8 :



Analyse des résultats réalisés par rapport aux prévisions au titre de l'année 2016

- **Objectif 1.1.1:** Intégrer la Tunisie dans son environnement maghrébin et intégrer les villes de l'intérieur entre elles et au pôle du littorale,

Indicateur 1.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation du plan autoroutier en vigueur

Fin des travaux pour l'autoroute Oued-Zargua Bousalem, par contre l'autoroute Sfax-Gabes et Gabes-Medenine-RasJedir connaissent des difficultés essentiellement pour des raisons foncières.

- **Objectif 1.2.1:** Aménager le réseau classé pour répondre aux standards internationaux,

Indicateur 1.2.2.1 : Intérêt socio-économique des projets mis en service
Sur les 5 projets programmés pour l'exploitation seul le projet comblement de la GP18 au Kef et dont le TRI est important 52,1% le reste des projets est en cours de réalisation et à un stade avancé.

- **Objectif 1.3.1:** Améliorer l'accessibilité des zones rurales les plus enclavées aux réseaux classés

Indicateur 1.3.3.1: Le pourcentage cumulé d'aménagement de pistes rurales inscrit 11e et 12

La longueur de piste rurale affectée à cet indicateur est de 2524 Km dont les travaux ont démarrés pour 760 Km répartis sur 34 lots et 23 gouvernorats et ce ci de décembre 2011 à janvier 2012. Le taux d'avancement est de 93% au mois de décembre 2015. Les 1014 Km financés par la BAD 19 lots ont été réalisés soit 390 Km, le taux d'avancement est de 59% au mois de décembre 2015. La convention signée avec le FADES en 2014, pour la réalisation de 750 Km, les travaux ont été lancés fin 2015.

- **Objectif 1.4.1:** Entretien et exploiter l'infrastructure existante (routes classées et pistes rurales)

Indicateur 1.4.4.1: Coût d'entretien d'un km du réseau de route classé

Tous les projets d'entretien périodique ont démarrés en 2016.

Indicateur 1.4.4.2: Coût d'entretien d'un km du réseau de pistes rurales

Le rythme de réalisation des projets a été fait dans le temps et pour tous les projets et dans tous les gouvernorats simultanément en 2016.

Indicateur 1.4.4.3: Taux cumulé de réparation des points spécifique (points d'accumulation d'accidents et dégâts d'inondation 2011-2012)

L'indicateur n'a été que de 71% et ceci revient aux difficultés techniques qu'ont connues quelques projets notamment les projets traitement de glissement de terrain. Aussi pour les projets dégâts inondations qui n'ont démarrés qu'en septembre 2014 et décembre 2015.

4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance

4-1 Problématique et difficultés

La plus grande problématique que rencontre le programme 1 et surtout le sous programme 1, est la libération de l'emprise foncière malgré la promulgation de la nouvelles loi relative à l'expropriation pour intérêt public.

4-1 Propositions et recommandations

Il est impératif de :

- faire promulguer les textes d'application relatifs à la loi d'expropriation,
- généralisé les études de faisabilité économique et sociale pour l'ensemble des projets d'infrastructure
- Rechercher des fonds pour la réalisation des projets du 13eme plan et entamer les études nécessaires.

Programme -2- « Protection des zones Urbaines et du Littoral »

Le nom du responsable de programme : Nejib BEN CHIKHA
Nommé le 12 février 2016

1. Présentation générale du programme

Le programme Protection des zones Urbaines et du Littoral se compose de deux sous-programmes :

- Protection des villes contre les inondations
- Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

La stratégie du programme dans le domaine de protection du littoral consiste à intervenir sur les niveaux suivants :

- Diagnostic approfondi de la situation actuelle et préparation des programmes de développement urbain des communes afin de pouvoir faire les prévisions nécessaires sur les dangers des inondations et des problèmes de glissements maritimes et par la suite la prévention de ces derniers.
- Mise en place des programmes d'intervention qui prend en considération :
 - Le degré des dangers et leurs impacts probables.
 - Les moyens disponibles pour le financement et la réalisation des projets.
- La planification sur les deux niveaux court et moyen terme pour la préparation des études et la réalisation des projets de protection des villes contre les inondations et le littoral contre l'érosion.

1.1 Présentation des sous programmes : Le programme Protection des zones Urbaines et du Littoral se compose de deux sous-programmes :

A. Protection des villes contre les inondations

Ce sous-programme est destiné à intervenir pour protéger les villes contre le risque des inondations et de veiller à la préservation de la vie humaine et des biens, des infrastructures, et cela se fait à travers les activités suivantes:

- La préparation des études visant à protéger les villes et les collectivités contre les inondations,
- la réalisation des projets de protection des villes et des collectivités contre les inondations,
- Curage et nettoyer des canaux et cours d'eau de protection contre les inondations et les vallées concernées
- Maintenance et renforcement des structures de protection contre les inondations.

B. Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

Ce sous-programme est chargé d'assurer les interventions nécessaires à la protection des installations maritimes et des zones côtières les plus exposé aux dangers de l'érosion marine, ainsi il contribue au renforcement et à l'entretien de l'infrastructure des zones côtières et portuaire a travers la réalisation des activités suivantes :

- Opérations d'identification et de ré-identification du domaine public maritime,
- Opération de segmentation des propriétés adjacentes au domaine public maritime.
- Suivi de lever les requêtes commises sur le domaine public maritime en coordination avec les directions régionales,
- Réalisation des études nécessaire pour l'entretien des ouvrages maritimes et portuaire, aussi pour protéger les zones et les ouvrages qui présentent un risque d'érosion maritime,

- Exécution des travaux de protection nécessaire et l'aménagement et la restauration des ports maritime.

1.2 Présentation des objectifs des programmes

Les objectifs à atteindre pour ce programme sont les suivant :

- **Objectif 2.1.1** : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés,

- **Objectif 2.2.1** : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires.

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2.1 Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme

- Suivi et préparation des études et des travaux des projets de protection de quelque ville contre les inondations,
- Engagement et entretien des ouvrages de protection des villes contre les inondations,
- Protection du littoral contre l'érosion,
- Installations et équipements des ouvrages maritimes et des ports de plaisance de manière directe,
- Suivi des opérations d'identifications et de révision des limites du domaine public maritime et sa protection contre les agressions (l'étalement urbain).

2.2 Les plus importantes activités qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs du programme

A - Sous-programme 1: Protection des villes contre les inondations

- Réalisation des études pour la protection des villes contre les inondations (étude de protection de ville d'Ariana & Kairouan contre les inondations - étude de protection de la ville de Grand Tunis contre les inondations - études de protection de Tunis Nord

et EST contre les inondations - actualisation de l'étude de protection de grand Tunis contre les inondations),

- Réalisation des projets de protection des villes contre les inondations (protection de la ville d'Ariana & Kairouan - protection de la ville de Rdaief contre les inondations - protection de Tunis West contre les inondations...)

Ainsi ces grand projets ont contribué à l'évolution des dépenses spécifique au sous programme d'un plan quinquennale à un autre comme le montre le tableau ci-dessous :

Plan quinquennale	Période	Valeur total des dépenses (mille dinar)
8ème	1992-1996	32000
9ème	1997-2001	58000
10ème	2002-2006	96000
11ème	2007-2011	71000
Plan quinquennale actif	2012-2015	92000

B - Sous-programme 2: Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires

- L'aménagement du port de pêche de Chebba et du port de pêche de Mahdia
- La maintenance de l'ancien port du Bizerte
- Le réaménagement du lac sud de Tunis et les projets de Taparura à Sfax
- Protection du littoral des villes de Korbus, Hergla, Mounestir, Mehdiya, Chebba et île de Kerkenah
- La restauration du lac Boughrara Mednine
- La restauration du lac Ben Ghayadha Mehdiya.

3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2016

3.1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau n°3 :
Exécution du budget du programme 2 «Protection des zones Urbaines et du Littoral» par rapport aux prévisions au titre de l'année 2016

Répartition par nature de la dépense (crédits paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Dépenses	Prévisions L.F 2016 (1)	Prévisions L.F.C 2016 (2)	Réalisations 2016 (3)	Exécution par rapport au LF 2016 (1)		Exécution par rapport au LFC 2016 (2)	
				Montant (3) - (1)	Taux de réalisation % (3) / (1)	Montant (3) - (2)	Taux de réalisation % (3) / (2)
Titre1 : Dépenses de gestion	3613	38258	3692	79	102%	-133	97%
Rémunération publique	2107	2319	2288	181	109%	-31	99%
Moyens des services	1506	1506	1404	-102	93%	-102	93%
Intervention publique	0	0	0	0	---	0	---
Titre2 : Dépenses d'investissement	58000	65000	67127	9127	116%	2127	103%
Investissements directs	56700	63700	65827	9127	116%	2127	103%
Sur fonds propres du budget	31700	38700	41987	10287	132%	3287	108%
Sur fonds des prêts extérieurs	2500	2500	23840	-1160	95%	-1160	95%
Financements publics	1300	1300	1300	0	100%	0	100%
Sur fonds propres du budget	2 100	2 100	1 880	-220	90%	-220	90%
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	---	0	---
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0	0	---	0	---
Total*	62613	68825	70819	9206	115%	1994	103%

* Sans la prise en compte des ressources propres des entreprises

Le taux de réalisation des dépenses de moyens des services représente 93,3% par rapport aux prévisions de l'année 2016. Ce taux est considéré satisfaisant.

Les investissements directs sur les ressources du budget ont atteint un taux de réalisation de 108,5 % par rapport aux prévisions inscrits dans la loi de finance de l'année 2016. Ceci est dû au à l'avancement des travaux.

Les investissements directs sur ressources des crédits extérieurs, ont atteint un taux de réalisation de 95,4 % par rapport aux prévisions inscrits dans la loi de finance de l'année 2016.

Figure n°3 :

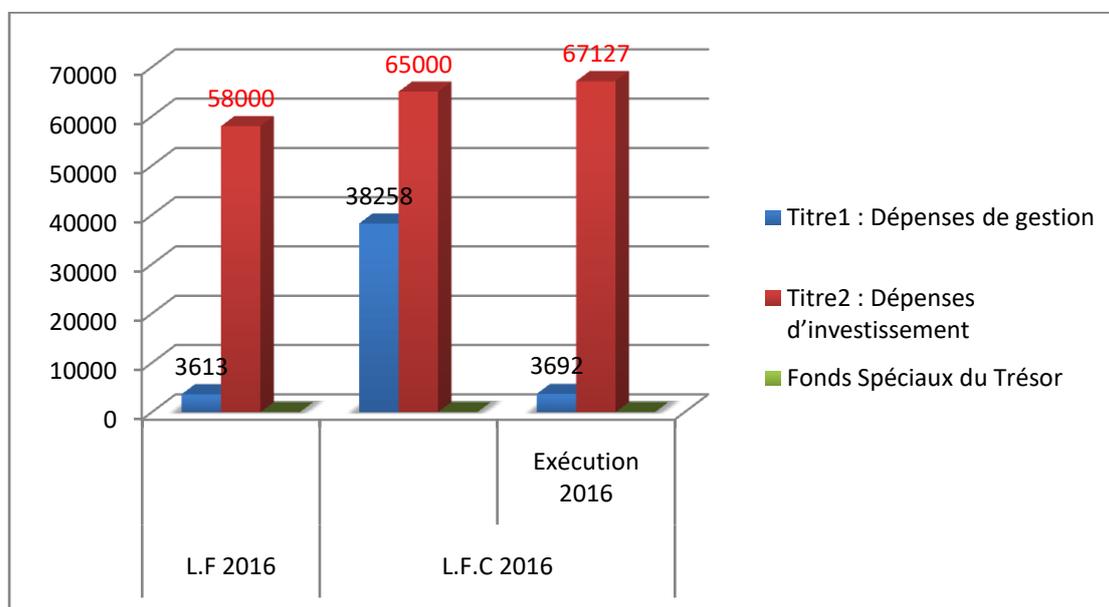


Tableau n°4 :
Exécution du budget du programme 2 « Protection des zones
Urbaines et du Littoral » par rapport aux prévisions au titre de
l'année 2016

Répartition par sous programme (crédits de paiement)

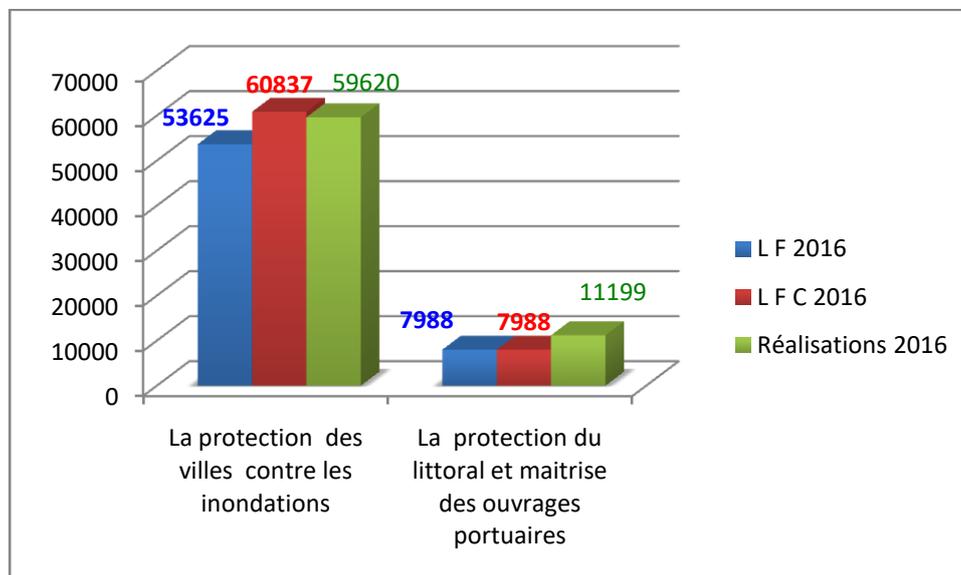
(Unité = 1000 dinar)

Programmes	L F 2016	L F C 2016	Réalizations 2016	Exécution par rapport au LF 2016		Exécution par rapport au LFC 2016	
				Montant	Taux de réalisation %	Montant	Taux de réalisation %
	(1)	(2)	(3)	(3) – (1)	(3) / (1)	(3) – (2)	(3) / (2)
La protection des villes contre les inondations	53625	60837	59620	5995	11%	-1217	98%
La protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires	7988	7988	11199	3211	140%	3211	140%
Total	61613	68825	70819	9206	115%	1994	103%

Le sous-programme 1 « Protection des villes contre les inondations » a atteint un taux de réalisation de 98% par rapport aux prévisions inscrits dans la loi de finance de l'année 2016.

Le sous programme 2 « Protection du littoral et maîtrise des ouvrages portuaires » a atteint un taux de réalisation de 140% par rapport aux prévisions inscrits dans la loi de finance de l'année 2016. Ceci est dû à l'avancement à l'ouverture des fonds supplémentaires d'une valeur de 3 millions de dinars pour le paiement du projet Ben Ghayadha et 200 MD pour le paiement de « l'étude d'aménagement et de valorisation du lac Ben Ghaydha » sur fond réserve.

Figure n°4 :



3.2 Présentation et analyse des résultats de la performance

Objectif 2.1.1 : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.

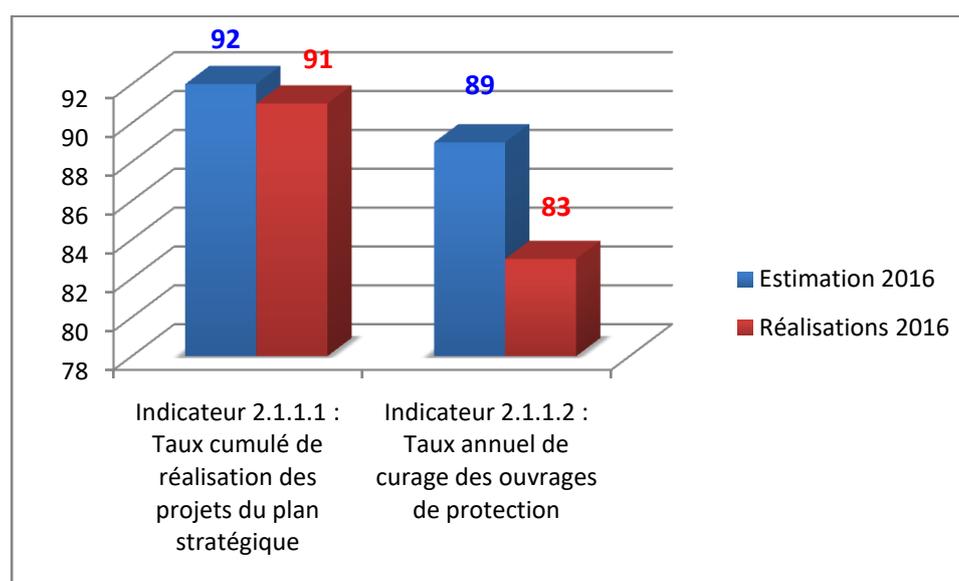
Présentation de l'objectif:

Annuellement, la Direction de l'Hydraulique Urbaine procède à la préparation des études permettant la réalisation des plusieurs projets dans des différentes villes et agglomérations exposées aux inondations et ce pour réduire l'intensité et les effets potentiels des inondations sur la vie humaine et les biens, et garantir le rendement des ouvrages réalisés. Dans ce contexte et pour exercer sa fonction dans la meilleure condition et sans obstacles, la Direction de l'Hydraulique Urbaine prépare des programmes d'entretien et de maintenance de ses ouvrages en précisant le type d'intervention à entreprendre.

Tableau n°5 :
Objectif 2.1.1 : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines et garantie de la fonctionnalité des ouvrages de protection exécutés.

Objectif 2.1.1 Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines	Indicateurs de performance	Unité	Prévisio ns 2015 (1)	Réalisati ons 2015 (2)	Taux de réalisation 2015 (1/2)	Prévisio ns 2016 (1)	Réalisat ions 2016 (2)	Taux de réalisati on 2016 (1/2)
	Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique	%	68,64	88	122 %	92	91	75%
Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection	%	100	87	58 %	89	83	93%	

Figure n°5 :



Objectif 2.2.2 : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires

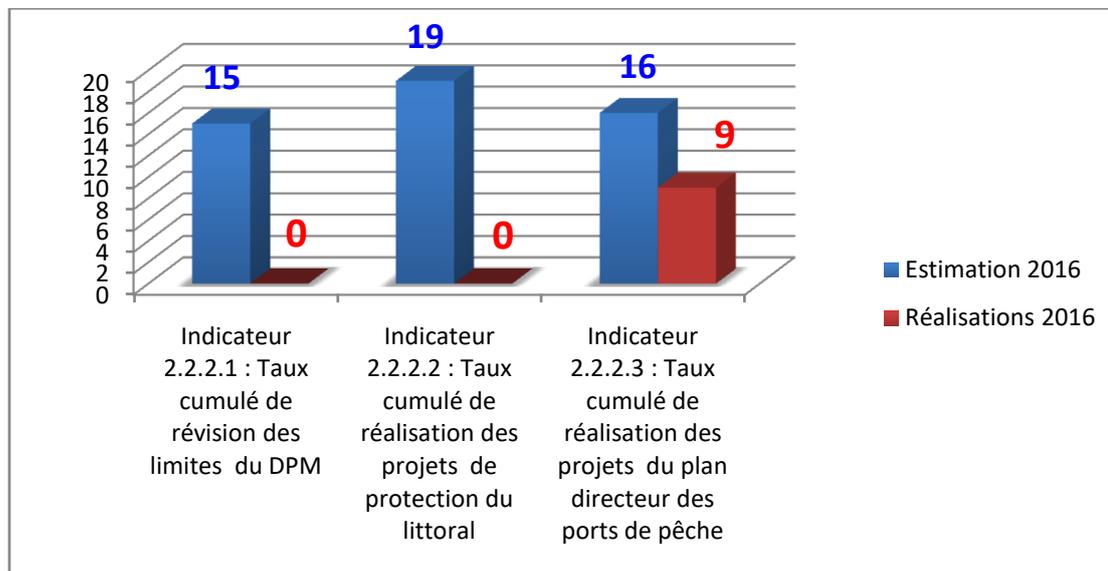
Présentation de l'objectif :

La limitation et la révision des limites du domaine public maritime afin de le préserver.

Tableau n°6 :
Objectif 2.2.2 : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires

Objectif 2.2.2	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2015 (1)	Réalisations 2015 (2)	Taux de réalisation 2015 (1/2)	Prévisions 2016 (1)	Réalisations 2016 (2)	Taux de réalisation 2016 (1/2)
Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires	Indicateur 2.2.2.1 : Taux cumulé de révision des limites du DPM	%	15	0	122 %	15	0	
	Indicateur 2.2.2.2 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral		17	1.5	9%	19	10.2	54%
	Indicateur 2.2.2.3 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan directeur des ports de pêche		16	7	44%	16	9	56%

Figure n°6 :



Analyse et interprétation des résultats réalisés comparées aux prévisions pour l'année 2016

Objectif 1 : Maîtrise des eaux de ruissellement provenant des bassins versants extérieurs des villes et des agglomérations urbaines

Indicateur 2.1.1.1 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan stratégique

Cet indicateur a enregistré une augmentation d'environ 75% par rapport aux estimations pour 2016, Six projets ont été réalisés parmi les neuf projets qui devaient être achevés en 2016, Ce sont des projets visant à protéger les villes suivantes contre les inondations : Sfax(2 projets) Nabeul, Hammamet, Hammam chott, Hamman-lif et Bargou.

Ceci est dû aux raisons suivantes:

- Résiliation des contrats pour certains projets
- Difficultés de réalisation pour le contractant.

Indicateur 2.1.1.2 : Taux annuel de curage des ouvrages de protection

Cet indicateur a enregistré un taux de réalisation de 93% par rapport aux estimations de 2016, où 40 km supplémentaires de canaux couverts et

non couverts et de diverses installations ont été achevés dans le cadre de la réalisation de certains projets de protection contre les inondations.

Les raisons de ne pas atteindre le pourcentage total estimé en 2016 sont attribuables à l'incapacité de l'administration à compléter le nombre de projets qui devraient être achevés au cours de l'année 2015, qui a connu plusieurs problèmes, dont le plus important est la résiliation des contrats et le croisement de réseaux de certains établissements avec le cheminement des projets programmés.

Objectif 2.2.2 : Conservation du domaine public maritime, protection du littoral contre l'érosion et maîtrise des ouvrages portuaires

Indicateur 2.2.2.1 : Taux cumulé de révision des limites du DPM

Cet indicateur n'a pas marqué des progrès par rapport aux estimations de 2016, car aucun décret de limitation ou de délimitation n'a été publié. Cependant, le processus de limitation peut être résumé dans le tableau suivant:

Gouvernorat	Domaines de limitation ou de révision	Longueur de côte (Km)	Etape de limitation
Bizerte	Ghar el Meleh	25	Sondage
Nabeul	Lac Jahmi-soliman Port Haouaria	14	Décret en cour
Ariana	Lac Ariana(Partie1) Lac Kalet ladalos	15 28	En cour En cour
Tunis	Lac Sokkra Port de plaisance Gammarth	15	En cour Sondage public
Mounastir	Lac Saheline Lac Kheniss	142 16	Acceptation des objections
Medenine	Port Aghir Port ElKrin Port Hessi Jlab Région Aghir		Décret en cour Décret en cour Décret en cour En cour
Mehdia	Lac Ben Ghayadha	2	En cour

Indicateur 2.2.2.2 : Taux cumulé de réalisation des projets de protection du littoral

Huit projets ont été inscrits dans le budget de 2016 et les années précédentes comme suit:

Budget 2014 et antérieur :

- Reconstruire l'appontement de Rades
- Restauration d'ouvrage de protection dans la zone Iber à Tabarka
- Protection d'une partie du littoral de Houmet Souk Djerba.

Budget 2015 :

- Protection d'une partie du littoral de Kraten
- Protection d'une partie du littoral de Maamounia
- Protection d'une partie du littoral de Hergla

Ouverture de plan d'eau du lac Ben Ghayadha de Mahdia

Budget 2016 :

- Protection d'une partie du littoral Salakta
- Protection des plages de Jbenyana Sfax

En plus du projet de protection de Falaise de Monastir, projet continu depuis 2013 et reçu en 2016.

5 Projets ont été programmés pour être achevés en 2016:

- Protection d'une partie du littoral de Kraten
 - Protection d'une partie du littoral de Maamounia
 - Protection d'une partie du littoral de Hergla
 - Protection d'une partie du littoral de Salakta
 - Protection de falaise de Monastir
- Et projets en cours: l'ouverture de plan d'eau de Ben Ghayada

Cet indicateur a atteint une augmentation de 60% par rapport aux estimations pour 2016. Cela s'explique principalement par des raisons techniques et procédurales lors de la mise en œuvre des projets comme suit:

- Un projet visant à protéger une partie du littoral à Harbala (300 m) a été annulé et contrat résilié en raison du refus de la société civile la solution sujet de l'opération de protection.
- Le projet de protection d'une partie du littoral à Mamounia a connu un retard dans le début de ses travaux en raison des études tardives (les travaux ont débuté le 22 juillet 2016). (La longueur du littoral en question était de 700 m, dont 300 m ont été protégés en 2016).
- Le projet de protéger une partie du littoral à Salakta a connu un retard dans le démarrage de ses travaux (les travaux ont débuté le 22 juillet 2016). (La longueur du littoral en question est de 700 m, dont 100 m ont été protégés en 2016). Cela s'ajoute à l'existence d'une zone

archéologique, ce qui a conduit à la coordination avec les services compétents de l'Institut national du patrimoine, soit pendant l'étude, soit au début des travaux, en particulier après l'examen des nouvelles ruines lors de l'excavation.

La réception du projet visant à protéger une partie du littoral d'Al-Garnat (longueur du littoral en question est de 1300 m).

Le projet de reconstruction de l'appontement de Rades a été retardé en raison de crédits nécessaires car les estimations après l'étude ont largement dépassé les prévisions du projet et pour approfondir l'étude de faisabilité du projet.

Pour le projet de restauration d'un ouvrage de protection dans la zone d'Al-Ibr à Tabarka a été reporté en raison du manque de fonds nécessaires, car les estimations après l'étude dépassaient de loin les prévisions préliminaires du projet.

En ce qui concerne le projet d'ouverture de plan d'eau à Ben Ghayada, il a connu des progrès de 40%, équivalant à 500 m à partir de 1200 m en 2016

Pour le projet de protection de la falaise de Monastir a été réceptionné en 2016. L'équivalent de 450 m d'un total de 3 km a été réalisé en 2016.

Il convient de noter que la stratégie proposée par la Direction générale des affaires aériennes et maritimes pour compléter les projets du Programme national pour la protection de littoral contre la érosions maritime n'a pas été prise en compte et, par conséquent, la Direction générale des affaires aériennes et maritimes n'était pas responsable de la mise en œuvre des grands projets mentionnés dans le Programme annuel de performance 2016 stratégie réalisé par l'APAL.

Indicateur 2.2.2.3 : Taux cumulé de réalisation des projets du plan directeur des ports de pêche :

- Projets en 2015 sont les suivants:

Expansion du port de Zarzis

Expansion du port d'El-Ketef à Medenine

Travaux de réparation de plates-formes flottantes au port d'Agim à Djerba

Les travaux d'élargissement et d'aménagement du port d'Echabba

• Projet d'expansion du port Bizerte 2016.

Cet indicateur a enregistré une augmentation de 52,9% par rapport aux estimations pour 2016:

Expansion du port de Zarzis: réceptionné en 2015

Travaux d'extension port d'El-Ketef : pas encore réceptionné

Travaux de réparation de plates-formes flottantes dans le port d'Agim: réceptionné en 2016

Les travaux d'élargissement et d'aménagement du port de Chabba : un avenant n'a pas été réceptionné en 2016

Projet d'élargissement du port Bizerte 2016: pas encore réceptionné.

4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance

4.1 Les problèmes et défauts les plus importants :

- Appel d'offre infructueux.
- Certains projets ont été perturbés en raison de la résiliation des contrats et le croisement de réseaux de certains établissements avec le cheminement des projets programmés.
- Difficultés de réalisation, en particulier pour l'entrepreneur (pénurie de main-d'œuvre qualifiée, manque de matériaux parfois ...).
- Le travail est suspendu en raison de problèmes fonciers ou sociaux (opposition des citoyens aux travaux).

4.2 Suggestions pour résoudre les problèmes

- Examen de la législation relative au domaine public maritime afin d'assurer une plus grande cohérence et efficacité dans ce domaine.
- La promulgation d'un texte légal ordonnant à la Direction générale des affaires aériennes et maritimes d'étudier et d'exécuter des travaux maritimes en tant que maître d'ouvrage délégué, comme c'est le cas dans le domaine des bâtiments civils.
- Examiner les cahiers des charges liés aux appels d'offres (travaux et études) pour se conformer aux offres du marché (telles que la réduction des normes humaines et matérielles requises dans l'appel d'offres et donc trouver une correspondance entre l'offre et la demande).
- Inciter l'entrepreneur à accélérer les travaux
- Coordonner avec les autorités locales pour trouver les solutions nécessaires aux problèmes auxquels sont confrontés les projets,

- Accélérer la préparation et l'achèvement des études avant de programmer leurs propres projets,
- Nomination de bureau d'études pour surveiller les travaux de tous les projets afin de soutenir le Département dans les travaux de suivi,
- Libérer les emprises du projet avant de commencer les travaux,
- La réalisation d'un système d'information au niveau national qui prend en compte le plan d'affaires des entrepreneurs,
- Mise à jour des plans de réseaux des différents acteurs publics et l'intégré dans un système d'information.

Programme -3-
« Aménagement du Territoire, Urbanisme & Habitat »

:

Le nom du responsable de programme : Nejib SNOUSSI
Nommé en 2016

1. Présentation générale du programme

Le programme 3 « Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat » se compose de 3 sous-programmes sectoriels comme suit :

A - sous-programme 1: Aménagement du territoire

L'aménagement des territoires présente l'ensemble des choix des orientations et des procédures fixé a l'échelle national et régional pour l'organisation de l'exploitation du domaine territoriale et la garanti de leur harmonie dans l'implantations des grand projet d'infrastructure et des équipements public et la répartition des agglomérations selon une vision long- terme qui prend en considération les spécificité national et la bonne répartition des habitant et des activités économique sur le territoire national.

Ainsi les grandes orientations de l'aménagement du territoire sont résumées par les points suivants :

- Le renforcement du développement régional global et équilibré afin de réduire les différences entre les régions et la diversification de sa base économique aussi a travaillé sur l'exploitation des possibilités offertes par les différentes régions et pôles économiques,
- Le renforcement de la décentralisation à travers la redistribution des rôles entre les différentes intervenants a l'échelle nationale, régionale et locale, et de donner plus de pouvoirs aux autorités et communautés locales,

- Le Renforcement de l'infrastructure et des équipements majeur dans les régions internes du pays,
- Le renforcement de l'intégration dans l'économie international et dans l'espace Magrébin et l'amélioration de la capacité de compétitivité pour le territoire national,
- L'amélioration des gouvernorats vers des pôles urbains actifs capables d'apporter des investissements nationaux et étrangers et promouvoir les petites et moyennes villes,
- L'Optimiser l'exploitation des ressources naturelles limitées en vue de réaliser un développement durable,
- Le Développement des mécanismes de suivi technique pour l'usage du domaine territorial a partir de l'utilisation des nouvelles techniques comme la géographie numérique et les bases de données et les techniques de communication moderne, ainsi le renforcement de la recherche scientifique et la formation dans ce domaine.

B - sous-programme 2: Urbanisme

L'aménagement urbain présente un des facteurs clé dans l'organisation de l'exploitation de l'espace territoriale au niveau des communes, des municipalités et des agglomérations rurales.

Ainsi les grandes orientations de l'aménagement urbain s'inscris dans le cadre de la réalisation d'un développement urbain durable pour les villes et les agglomérations qui vise à :

- Consacrer les principes de développement durable dans la planification urbaine pour les villes et les agglomérations,
- S'orienter vers la mise en place d'un urbanisme qui garantie l'égalité sociale,
- Renforcer de la décentralisation et la garantie d'une plus grande participation de la société civile dans la préparation des projets d'aménagements et le suivi de son exécution,
- Renforcer le partenariat avec le secteur privé dans la réalisation des programmes d'intérêt général.

C - sous-programme 3: Habitat

La politique du logement vise à fournir un logement adéquat pour chaque citoyen dans un environnement où tous les équipements de base et des équipements de l'infrastructure collective sont disponibles.

Ainsi les principes de la stratégie d'habitat se basent sur les points suivants :

- Mise en place des programmes de logement qui répondent aux besoins de toutes les catégories sociales, en particulier ceux dont le revenu est faible et moyen,

- Mise en place des programmes et projets visant à éliminer les habitations rudimentaires et les remplacées par des logements nouveaux,
- La mise en place d'un système de financement diversifié et intégré répond aux différentes catégories de la société et évolue avec les différents changements économiques et sociaux que connaît le pays,
- Maintenir les logements existants à travers la mise en place des programmes et des mécanismes opérationnelles et réglementaires et les choix techniques et financière pour l'amélioration de l'ancien habitat et sont redéploiement,
- Améliorer les conditions d'habitation et l'environnement urbain à travers la mise en œuvre des programmes d'intervention dans les quartiers populaires,
- Mener des études qui contribuent au développement des politiques du logement et de soutenir les orientations vers la construction durable et les techniques moderne, ainsi l'appui sur le coût et le développement des ressources humaines.
- Effectuer des études portant sur le maintien du solde des logements existants et la garantie de sa durabilité et la remise en état de l'ancien tissu urbain,
- Détection des données et détermination des indicateurs spécifique au secteur de l'habitat,
- La mise en place d'un système législatif intégré répondent à toutes les variables et actualisable périodiquement chaque fois que nécessaire.

1.1 Présentation des objectifs des programmes :

Les objectifs du programme 3 sont les suivant :

- **Objectif 3.1.1** : Organisation de l'espace territorial national et régional pour la réalisation d'un développement global, juste et durable
- **Objectif 3.2.1** : Elaboration d'une planification urbaine durable des villes et des agglomérations
- **Objectif 3.3.1** : Développement du logement social et l'amélioration du patrimoine actuel

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

1.1 - Les principales réformes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme 3

Les principales réformes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme 3 au cours de l'année 2016 sont les suivants:

- Continuer de couvrir le territoire national et les régions de l'intérieur avec des plans directeurs pour l'aménagement et le développement des gouvernorats,
- Poursuite de l'étude de la carte nationale des infrastructures et des équipements collectifs majeurs horizon 2030,
- Couverture des agglomérations rurales avec des plans d'aménagement urbain (PAU)
- Améliorer la communication avec diverses parties impliquées dans le domaine d'aménagement urbain,
- Fournir des cartes numériques des villes pour réviser les PAU,
- Poursuite de la réalisation du programme spécifique du logement social
- Mise à disposition de terrains adaptés à la construction,
- Poursuivre les programmes visant à améliorer les conditions de vie dans les quartiers résidentiels et à réduire la propagation de la construction anarchique,
- Développement d'un programme d'intervention dans l'ancien tissu urbain.

2.2 Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme

Les principales réalisations, activités et grands projets entrepris pour atteindre les objectifs du programme et leur relation avec les dépenses mises en œuvre au niveau du programme, sont les suivants:

A - Sous-programme 1: Aménagement du territoire

- Achèvement de la préparation des plans directeurs pour l'aménagement et le développement des gouvernorats de Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid et l'achèvement des étapes finales des études de gouvernorat de Quebeli, Jendouba et Siliana,
- Poursuivre la préparation des études des plans directeurs de l'aménagement et de développement de gouvernorat du Kef dans la phase III,
- Dans la préparation des première et deuxième étapes des études des plans directeurs d'aménagement et du développement des gouvernorats de Tataouine, Zaghouan et Gafsa,
- Le lancement dans la préparation des premières étapes de l'étude des plans directeurs pour l'aménagement et le développement des gouvernorats de Beja, Tozeur, Mahdia et Gabes,

- Achèvement de la première phase de l'étude de la carte nationale des infrastructures et du grand équipement collectif Horizon 2030, et en examinant la version préliminaire de la deuxième phase de cette étude,
- Achèvement de la première phase de la préparation d'une stratégie de communication pour la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et entamer la deuxième phase,
- Lancement d'un système d'information dans le domaine des études de l'aménagement du territoire.

B - Sous-programme 2: Urbanisme

Le suivi des études des plans d'aménagement urbain pour l'année 2016 a donné les résultats suivants:

- Approbation de plans d'aménagement urbain du Nadhour de gouvernorat de Zaghuan
- Approbation de plans d'aménagement urbain de la municipalité d'Al-Khasba d'Al-Kef.
- Approbation de plans d'aménagement urbain de la région Al-Jarf de Medenine.
- Approbation de plans d'aménagement détaillée de la zone industrielle "Castilila"
- Approbation de plans d'aménagement détaillée de la zone touristique " Fedj El Atlal" de Ain Draham gouvernorat de Jendouba.
- 38 PAU ont été renvoyées au premier ministre pour approbation.
- Continuer à suivre les études PAU de 95 municipalités
- Études de suivi de PAU de 123 conseils de village, qui ont été lancés en 2015 ou au cours des années précédentes,
- Études de suivi de PAU de 145 agglomérations rurales initiées en 2015 ou au cours des années précédentes.

C - Sous-programme 3: Habitat

- Dans le cadre du développement du Fonds National d'Amélioration de l'Habitat, le décret n° 1125 de 2016 a été émise afin de simplifier les procédures d'allocation de subventions et des prêts pour les cas sociales et en augmentant leur valeur,

- Dans le cadre de l'amélioration du retour du Fonds de promotion du logement pour les salariés, le décret du gouvernement n ° 1126 de 2016 a été publié, qui comprenait plusieurs mesures tel que:

- Financement pour acquisition d'un terrain convenable pour la construction.
- Financement pour extension ou construction d'un logement.
- Financement pour l'acquisition d'un logement neuf, principal, auprès d'un promoteur immobilier agréé par le ministère chargé de l'habitat.

- Afin de répondre aux besoins des gens démunés et à revenu intermédiaire pour bénéficier du programme privé de logement social, le décret a été revu afin de développer son intervention pour construire le logement grâce au mécanisme d'autoconstruction et à la création des lots de terrain. Des promoteurs immobiliers ont été chargés de réaliser environ 4650 logements répartis sur plusieurs gouvernorats en plus des logements réalisés par des promoteurs immobiliers publics (environ 2 837 logements et 800 lots de terrains).
- Début de révision de la loi de promotion immobilier publiée en 1990 afin de suivre l'évolution du secteur (en cours de consultation).
- En raison de pénurie des logements existants et de l'aggravation des bâtiments délabrés et de l'absence d'un cadre législatif spécifique, un nouveau projet de loi sur l'intervention dans des bâtiments en effondrement (en cours de consultation).
- Dans le cadre du traitement du statut des bâtiments dont la propriété revient aux étrangers et gérés par la SNIT, un projet de loi concernant l'expropriation des biens revenants à l'Etat Tunisien a été préparé conformément aux accords Tuniso-Français. Il s'agit de simplifier le processus d'expropriation des biens et la réalisation des opérations immobilières collectives pour la réhabilitation et la rénovation des biens des bâtiments en effondrement (en cours de consultation),
- Compte tenu des difficultés rencontrées par les familles à revenu moyen dans le financement pour l'acquisition de logements, en particulier dans le contexte de l'augmentation significative des coûts au cours des dernières années, un programme de logement « Premier Logement » a été mis en place pour permettre aux familles d'avoir un prêt pour couvrir l'autofinancement dans les 20% du coût du logement à des conditions favorables,
- Préparation au programme de modernisation des routes à l'intérieur des municipalités (intervention dans 3 communes de chaque Gouvernorat) d'une valeur de 216 millions de dinars.
- Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la nouvelle stratégie de logement, une étude a été lancée sur le logement destiné au loyer et une étude sur le logement abordable,
- La poursuite de l'achèvement du programme de réhabilitation et d'intégration des quartiers résidentiels dans la première tranche dans tous les gouvernorats, également le diagnostic d'une deuxième tranche du programme a été réalisé,

A l'occasion de participation à la troisième conférence de l'ONU pour établir un nouveau programme de développement urbain qui a eu lieu à Quito en Equateur, du 17 au 20 octobre 2016, un rapport national pour Habitat III a été préparé sous la supervision du Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire et avec la contribution de nombreux ministères et autres institutions concernés par le

développement urbain. La Tunisie a participé à cette conférence avec une délégation dirigée par le ministre de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire.

3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2016

3.1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau n°3 :

Exécution du budget du programme 3 «Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat» par rapport aux prévisions au titre de l'année 2016
Répartition par nature de la dépense (crédits paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Dépenses	L.F 2016 (1)	L.F.C 2016 (2)	Exécution 2016 (3)	Exécution par rapport au LF 2016 (1)		Exécution par rapport au LFC 2016 (2)	
				Montant (3) - (1)	Taux de réalisation % (3) / (1)	Montant (3) - (2)	Taux de réalisation % (3) / (2)
Titre1 : Dépenses de gestion	16 083	16 083	15 751	-332	98 %	-332	98 %
Rémunération publique	14 771	14 771	14 466	-305	98 %	-305	98 %
Moyens des services	271	271	261	-10	96 %	-10	96 %
Intervention publique	1 041	1 041	1 024	-17	98 %	-17	98 %
Titre2 : Dépenses d'investissement	163 070	163 070	176 505	13 435	108 %	13 435	108 %
Investissements directs	162 000	162 000	175 435	13 435	108 %	13 435	108 %
Sur fonds propres du budget	86 000	86 000	82 411	-3 589	96 %	-3 589	96 %
Sur fonds des prêts extérieurs	76 000	76 000	93 024	17 024	122 %	17 024	122 %
Financements publics	1 070	1 070	1 070	0	100 %	0	100 %
Sur fonds propres du budget	1 070	1 070	1 070	0	100 %	0	100 %
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	---	0	---
Fonds Spéciaux du Trésor	18 000	23 000	30 037	12 037	167 %	7 037	131 %
Total général*	197 153	202 153	222 293	25 140	113 %	20 140	110 %

* Sans la prise en compte des ressources propres des entreprises

Figure 3:

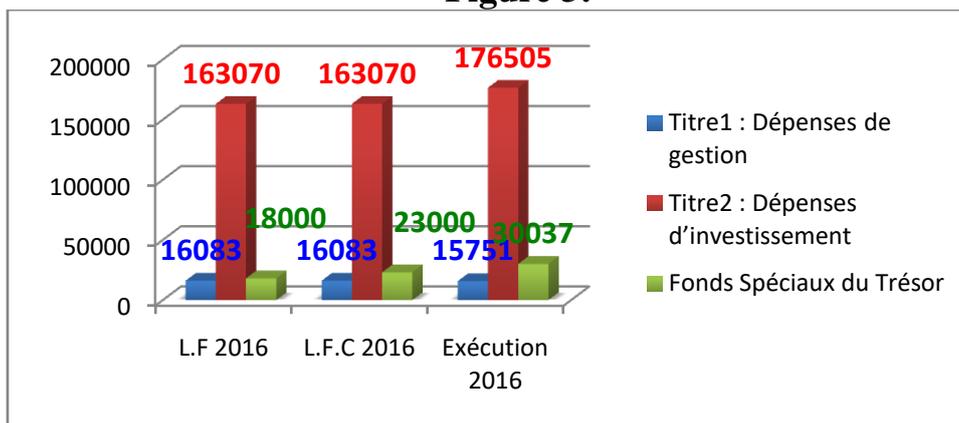


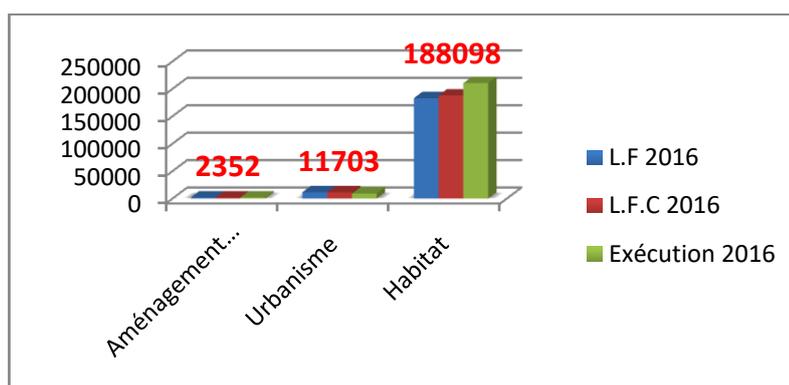
Tableau n°4 :

Exécution du budget du programme 3 «Aménagement du territoire, Urbanisme et Habitat» par rapport aux prévisions au titre de l'année 2016
Répartition par sous programme (crédits de paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Programmes	L F 2016	L F C 2016	Réalizations 2016	Exécution par rapport au LF 2016		Exécution par rapport au LFC 2016	
				Montant	Taux de réalisation %	Montant	Taux de réalisation %
	(1)	(2)	(3)	(3) – (1)	(3) / (1)	(3) – (2)	(3) / (2)
Aménagement du territoire	2 352	2 352	2 318	-34	% 99	-34	99 %
Urbanisme	11 703	11 703	9 481	-2 222	% 81	-2 222	81 %
Habitat	183 098	188 098	210 494	27 396	% 115	22 396	112 %
Total	197 153	202 153	222 293	25 140	% 113	20 140	110 %

Figure n°4 :



3.2 Présentation et analyse des résultats de la performance

Objectif 3.1.1 : Organisation de l'espace territorial national et régional pour la réalisation d'un développement global, juste et durable

Présentation de l'objectif: Établir des mécanismes techniques et institutionnels pour le territoire national et préparer des stratégies régionales pour un développement global, juste et durable pour toutes les régions,

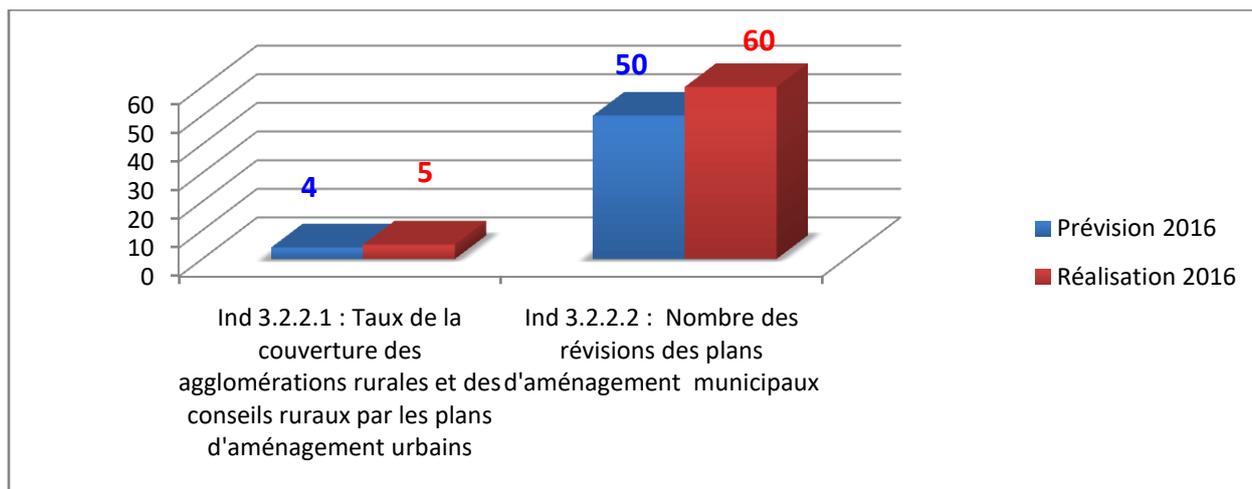
Référence de l'objectif : Principales orientations pour un développement équitable, complet et durable et des études stratégiques dans le domaine de la l'aménagement du territoire.

Tableau n°5 :

Objectif 3.1.1 : Organisation de l'espace territorial national et régional pour la réalisation d'un développement global, juste et durable (Aménagement du territoire)

	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2015 (1)	Réalisations 2015 (2)	Comparaison 2015 (1)/(2)	Prévisions 2016 (1)	Réalisations 2016 (2)	Comparaison 2016 (1)/(2)
Objectif 3.1.1 : Organisation de l'espace territorial national et régional pour la réalisation d'un développement global, juste et durable	Ind 3.1.1.1 : Nombre des études réalisées pour la mise en œuvre d'une stratégie régionale d'aménagement et du développement des gouvernorats	NB	4	0	-	7	3	43%
	Indicateur 3.1.1.2 : Taux de réalisation de l'établissement d'une carte nationale de l'infrastructure et des équipements collectifs	%	60	30	50%	60	50	83%

Figure n°5 :



Objectif 3.2.2 : Elaboration d'une planification urbaine durable des villes et des agglomérations

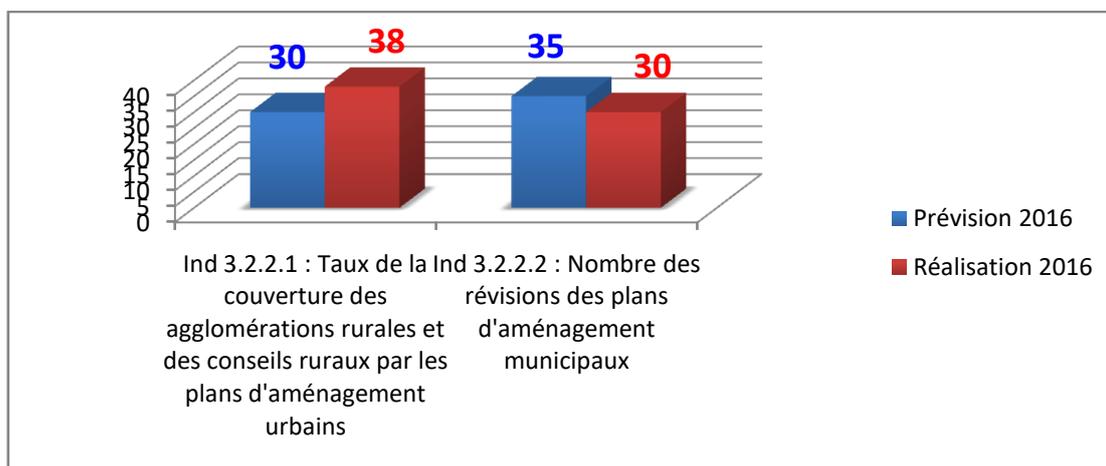
Présentation de l'objectif: Préparer et examiner des PAU des municipalités et des communautés rurales les plus importantes pour réguler l'espace urbain, rationaliser son utilisation, maîtriser l'expansion urbaine et concentrer les activités et l'équipement nécessaires.

Référence de l'objectif: Il convient de noter que toutes les municipalités sont couvertes par des PAU mis à jour à la demande des communautés concernées. En ce qui concerne les communautés rurales, le taux de couverture est d'environ 34% et le but est de couvrir autant de communautés que possible avec des PAU actualisés grâce à la programmation annuelle de ces études en coordination avec les conseils régionaux concernés.

Tableau n°6 :
Objectif 3.2.2 : Elaboration d'une planification urbaine durable des villes et des agglomérations (Urbanisme)

Objectif 3.2.2 : Elaboration d'une planification urbaine durable des villes et des agglomérations	Indicateurs de performance	Unité	prévisions 2015 (1)	Réalisation s 2015 (2)	Compar aison 2015 (1)/(2)	Prévi sions 2016 (1)	Réalisa tions 2016 (2)	Comparai son 2016 (1)/(2)
	Indicateur 3.2.2.1 : Taux de la couverture des agglomérations rurales et des conseils ruraux par les plans d'aménagement urbains	NB	35	5	14%	30	38	127%
Indicateur 3.2.2.2 : Nombre des révisions des plans d'aménagement municipaux	%	37	29	78%	35	30	86%	

Figure n°6 :



Objectif 3.3.3 : Promouvoir l'habitat social et revaloriser le tissu existant

Présentation de l'objectif: Mise en place des mécanismes et des programmes pour l'amélioration des conditions de vie des catégories sociales à faible revenu à travers :

- La fourniture d'un logement adéquat

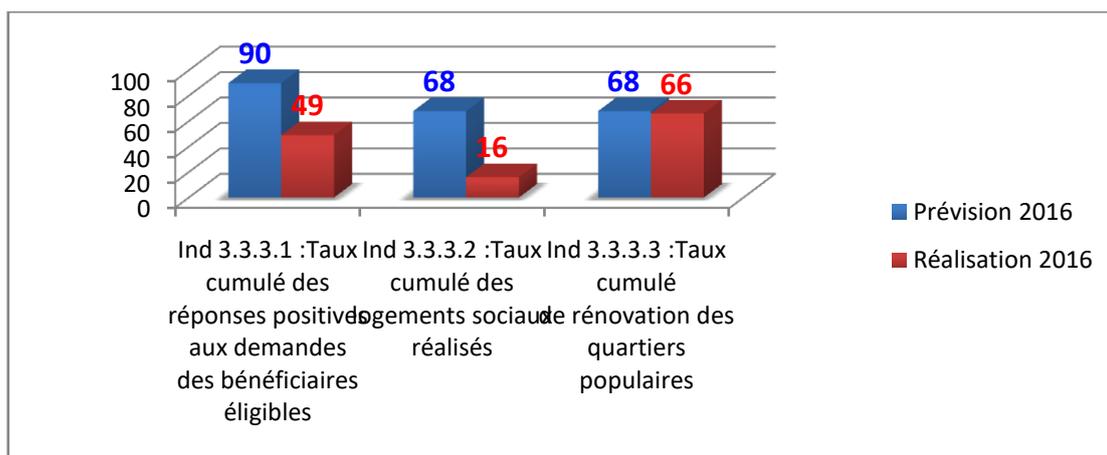
- La promotion du logement existant et l'amélioration des conditions de vie.

Référence de l'objectif : Politique du logement et études stratégiques en matière de logement.

Tableau n°7 :
Objectif 3.3.3 : Promouvoir l'habitat social et revaloriser le tissu existant (Habitat)

	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2015 (1)	Réalisations 2015 (2)	Comparaison 2015 (1)/(2)	Prévisions 2016 (1)	Réalisations 2016 (2)	Comparaison 2016 (1)/(2)
Objectif 3.3.3: Promouvoir l'habitat social et revaloriser le tissu existant	Ind 3.3.3.1 : Taux cumulé des réponses positives aux demandes des bénéficiaires éligibles.	%	90	32	% 36	90	49	% 54
	Ind 3.3.3.2 : Taux cumulé des logements sociaux réalisés	%	9	20	% 44	68	16	% 23
	Ind 3.3.3.3 : Taux cumulé de rénovation des quartiers populaires	%	68	68	% 100	68	66	% 98

Figure n°7 :



Analyse et interprétation des résultats réalisés comparés aux prévisions pour l'année 2016

Objectif 3.1.1: Organisation de l'espace territorial national et régional pour la réalisation d'un développement global, juste et durable

Indicateur 3.1.1.1 : Nombre d'études complétées pour élaborer des stratégies régionales d'aménagement et de développement

Un taux d'achèvement de 75% a été enregistré pour cet indicateur. Ce développement important est dû à l'achèvement des plans directeurs pour l'aménagement et le développement des gouvernorats de Sidi Bouzid, Kasserine et Kairouan, débuté depuis 2011, et connu de nombreuses difficultés dont les plus importants est le retard de réalisation des études de la part de bureaux d'études font exprès des retards en raison de la valeur financière du marché ce qui affecte négativement la durée de réalisation et la valeur technique de l'étude.

Le taux d'achèvement dans d'autres études a atteint des étapes avancées, telles que:

- Des études des plans directeurs pour l'aménagement et le développement de Siliana, Kebili, Jendouba et El-kef : En phase finale, ces études devraient être finalisées d'ici la fin de 2016,
- Des études des plans directeurs pour l'aménagement et le développement de Zaghouan, Tataouine et Gafsa: Deuxième phase en préparation,
- Préparation d'études des plans directeurs pour l'aménagement et le développement de Beja, Tozeur, Mahdia et Gabes.

Indicateur 3.1.1.2 : Taux de réalisation de l'établissement d'une carte nationale de l'infrastructure et des équipements collectifs

Un taux d'achèvement de 50% a été enregistré pour cet indicateur. La première phase de l'étude a été achevée et le rapport de la deuxième étape est en cour d'examen par le ministère.

- **Objectif 3.2.2: Elaboration d'une planification urbaine durable des villes et des agglomérations**

Indicateur 3.2.2.1 : Taux de la couverture des agglomérations rurales et des conseils ruraux par les plans d'aménagement urbains

Un taux de réussite de 126% a été enregistré pour cet indicateur, ce pourcentage est supérieur au pourcentage souhaité et présente le cumul pour deux années consécutives (2015 et 2016), vu le retard important d'achèvement des différentes étapes de l'étude de PAU en 2015 et ses procédures d'approbation, les PAU programmé pour l'année 2015 ont été envoyés au chef du gouvernement pour approbation par décret et ceux inclus dans le programme 2016 pour les raisons suivants :

- L'ignorance des certains bureaux d'étude en termes de contenu des études et de respect des délais contractuels

- La durée de la période de consultation administrative vu le grand nombre de participants et le manque de respect des délais contractuels,
- Le manque d'engagement de nombreuses municipalités à l'égard de certains départements administratifs et l'adhésion à la demande de nouvelles expansions de construction ou l'introduction de modifications fréquentes à des PAU, en particulier au niveau des étapes finales, qui nécessite le retour à la approbation et à l'avis public,
- L'absence de représentants locaux, et la demande de certains d'entre eux de revoir les études après avoir atteint les étapes avancées des procédures d'approbation,
- L'absence de suivi sérieux de ces études aux niveaux local et régional et leur faible niveau.

Indicateur 3.2.2.2 : Nombre des révisions des plans d'aménagement municipaux depuis 10 ans

Un taux de réussite de 86% a été enregistré pour cet indicateur, ce qui représente un bon pourcentage, même si le pourcentage prévu n'a pas été atteint en raison du retard dans l'achèvement des différentes étapes de la préparation des études de préparation des PAU et des procédures d'approbation, Zones urbaines, comme les problèmes liés aux études des PAU de municipalités.

- Objectif 3.3.3: Promouvoir l'habitat social et revaloriser le tissu existant **Indicateur 3.3.3.1 : Taux cumulé des réponses positives aux demandes des bénéficiaires éligibles.**

Une augmentation de 49% a été enregistrée par rapport au taux d'achèvement de 2015 qui a atteint 32% pour les raisons suivantes:

- L'adoption d'un système d'information spécifique pour les subventions et les prêts afin de faciliter l'étude des dossiers.
- Le décret n°2007-534 par le décret 1125-2007, fixant les conditions d'octroi des prêts et subventions par le fonds national d'amélioration de l'habitat, destiné à simplifier les procédures d'octroi de subventions et d'emprunt et à augmenter la valeur maximale des subventions et des prêts.

Indicateur 3.3.3.2 : Taux cumulé des logements sociaux réalisés

Le nombre des logements réalisés dans le cadre du Programme spécifique de logements sociaux. Jusqu'en 2016 était de 2551 logements.

- 2000 logements ont été achevés fin 2016 en ce qui concerne l'élimination des logements primitifs et remplacement par de nouveaux logements.
- La baisse de la demande des promoteurs immobiliers pour la réalisation des logements sociaux par le biais des FOPROLOS, pour des problèmes des législations inadéquats

avec les hausses des prix, Lorsque les logements sociaux financé par le FOPROLOS n'ont pas dépasser le 217 logements.

-Le pourcentage cumulé de l'achèvement des logements sociaux à la fin de 2016 a été estimé à 16%, soit par le biais Programme spécifique de logements sociaux, soit par le biais du FOPROLOS, et ce pour les raisons suivantes:

- * Les premières années du lancement du Programme spécifique de logements sociaux ont été consacrées à la préparation d'études et liquidation de biens immobiliers,
- * Difficulté dans les domaines d'intervention dans l'intérieur et la dispersion des logements primitifs,
- * Faible participation des entreprises aux appels d'offres dans certains secteurs,

Indicateur 3.3.3.3 : Taux cumulé de rénovation des quartiers populaires

Un taux d'achèvement de 66% a été enregistré près de l'estimation estimée de 68% en raison de:

-La consommation des fonds alloués pour le projet ce qui évite de nombreuses difficultés empêchant la réalisation des objectifs souhaités.

- Un bon taux de participation des entrepreneurs.

Cependant, il existe des difficultés à fournir les terrains alloués à l'achèvement de l'équipement, ce qui a eu une incidence négative sur l'augmentation du nombre de quartiers réhabilités.

4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance

4.1 Les problèmes et défauts les plus importants :

Pour le sous-programme 1 : « Aménagement du Territoire »

1- Problèmes stratégiques

- Les disparités de population dans le domaine de la répartition de la population et la concentration des activités économiques et du matériel collectif, ce qui se traduit par la concentration de près de 67% de la population du pays alors que les régions occidentales connaissent une faible croissance dans les zones de population et de développement et ont enregistré une migration nette négative au cours des dernières années.
- Une forte centralisation dans le domaine de la planification territorial et urbaine et le manque de décentralisation.
- Absence de mécanismes de financement pour l'aménagement urbain, en particulier dans le domaine de préparation des réserves foncières.
- Manque de ressources humaines et matérielles définies par les structures impliquées dans le domaine de l'aménagement urbain
- Le taux de zone urbaine couverte par les municipalités est faible par rapport à la zone rurale (les zones municipaux représentent 35% de la superficie et est habité par les deux tiers de la population).
- Ressources naturelles limitées et exploitation excessive des ressources en eau.

2- Problèmes administratifs et procéduraux

La difficulté de traiter avec certains bureaux d'étude qui, parfois, ne respecte pas les délais, ce qui met l'administration en difficultés, soit pour résilier, ou pour déclarer l'appels d'offres infectieux, soit pour alerter et négocier avec le Bureau d'études pour accélérer l'achèvement de l'étude et dans les deux cas affecte cela la durée d'achèvement et la qualité technique de l'étude.

Pour le sous-programme 2 : « Urbanisme »

Malgré les efforts déployés dans ce domaine, plusieurs problèmes ont émergé, tant au niveau de la planification et du développement dans diverses régions du pays, que de la coordination entre les parties prenantes dans les politiques sectorielles et au niveau des mécanismes adoptés pour resserrer l'utilisation de la zone urbaine et la planification urbaine par différents acteurs. Ainsi, aider à fournir un logement adéquat à toutes les catégories de la société et à améliorer les conditions de vie des citoyens.

- Déclaration et identification des problèmes et déficiences les plus importants liés à la mise en œuvre du programme et des sous-programmes,
- Les PAU sont préparés ou examinés à l'initiative de la communauté locale concernée (municipalités ou conseils régionaux) en coordination avec les administrations régionales de l'équipement pour le traitement et suivi les différentes procédures de préparation, d'examen et d'approbation de ces PAU conformément aux dispositions du code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme,
- Le département de l'urbanisme contribue à hauteur de 50% du financement de ces études. Grâce aux unités créées pour le suivi technique et financier de ces études et la coordination entre les parties concernées pour résoudre les problèmes qui empêchent l'avancement de leur mise en œuvre.
- Malgré le suivi continu des départements centraux et régionaux du ministère, les progrès accomplis dans l'achèvement de ces études et la réalisation des objectifs fixés annuellement dépendent de la volonté des communautés locales concernées de préparer et de réviser les PAU et sa diligence pour poursuivre les études en cours d'une part et les différentes parties impliquées à diverses étapes de l'approbation de ces études D'autre part.

- Problèmes soulevés:

Les principaux problèmes sont les suivants:

• Au niveau institutionnel:

- L'incapacité des communautés locales de jouer leur rôle de manière requise et abandonne l'élaboration de politiques appropriées qui leur permettent de contrôler le domaine de la terre et le contrôle de son développement urbain en raison de nombreux problèmes, notamment financiers, immobiliers et institutionnels,
- L'incapacité des départements régionaux du ministère chargé de l'urbanisme d'aider les communautés locales et de les prendre dûment en compte en raison du manque de cadres spécialisés et des moyens nécessaires pour le faire,

• **Au niveau des plans d'aménagement urbain:**

- La durée des procédures pour préparer et examiner des plans d'aménagement urbain et sa validation,
- Absence de procédures spéciales, urgentes et simplifiées pour la préparation des PAU des communautés rurales,
- L'absence d'une vision prospective des communautés locales pour identifier leurs stratégies locales à l'avance et préparer l'examen de l'étude des PAU,
- Manque de priorité et d'importance pour préparer le lancement d'études des PAU et de suivi par les communautés locales malgré le suivi continu des intérêts centraux,
- Le manque de compétences spécialisées dans les régions et manque de supervision adéquate pour suivre les études d'urbanisation et d'assurer la qualité,
- Défaut de respecter les délais contractuels,
- La longue durée de la période de consultation vu le grand nombre d'intervenants et le dépassement de la vue sectorielle de certains d'entre eux et le manque de respect des délais légaux,
- Le manque d'engagement de nombreuses municipalités à l'égard de certains intérêts administratifs et le respect des demandes d'expansion urbaine ou l'introduction de changements fréquents aux projets de PAU, en particulier au niveau des étapes finales ce qui nécessite le retour aux étapes de validation et la réaffichage au public,
- Absence de textes réglementaires qui fixent les délais qui n'ont pas été fixés par le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme conformément aux procédures d'approbation de la décision de

- délimitation et d'inspecter les zones d'expansion urbaine et les procédures d'approbation au niveau du présidence du gouvernement.
- l'incapacité des régions à suivre la mise en œuvre des exigences des PAU et à prendre des mesures juridiques pour respecter les permis de construire et réduire la construction chaotique.

Pour le sous-programme 3 : « Habitat »

L'objectif principal du troisième sous-programme est de fournir un logement adéquat à chaque citoyen tunisien et d'améliorer ses conditions de logement grâce au développement de programmes de logement répondant aux besoins de tous les groupes sociaux, en particulier ceux à faible et moyen revenu, et à la fourniture d'équipements de base et de matériel collectif. Cependant, les indicateurs choisis ne reflètent pas la vraie image de ce qui se passe sur le terrain. En effet, les différents programmes mis en œuvre dans le secteur formel de l'offre de logements ne représentent que 20% du nombre total de bâtiments achevés au niveau national. Plusieurs autres institutions et ministères s'occupent du logement existant et de l'amélioration des conditions de vie dans les zones résidentielles. Cependant, le Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire reste qualifié pour élaborer des stratégies pour atteindre ces objectifs.

Pour atteindre les objectifs et améliorer la performance, il existe plusieurs problèmes, à savoir:

- La rareté des terres aptes à la construction, qui a entraîné la propagation de la construction chaotique et la prolifération des bidonvilles.
- Les prix élevés, qui engendrent un coût élevé du logement et un déséquilibre entre l'offre et la demande.
- La réticence des entreprises à participer aux appels d'offres.
- La réticence des promoteurs immobiliers à produire des logements sociaux financés par les FOPROLOS.
- Le potentiel humain limité des administrations régionales qui ne permet pas de suivre l'avancement du programme avec les parties qui se chevauchent et de trouver des solutions appropriées à toutes les difficultés qui entravent la progression souhaitée.

- Le nombre des intervenants qui se chevauchent dans la mise en œuvre de divers programmes et le manque de coordination entre eux.
- Développer le système législatif en fonction de l'évolution économique et sociale et de l'état actuel de réserve en logement.

4-2 Suggestions pour résoudre les problèmes

- Dans le cadre du renouvellement de la politique de l'aménagement urbain: donner au domaine de l'urbanisme plus d'efficacité au niveau de la planification et de la mise en œuvre et assurer la cohérence dans la concentration des grands projets d'infrastructures et d'infrastructures publiques. La stratégie du sous-programme "aménagement de territoire" sera basée sur les axes principaux suivants:
 - Renforcer le développement régional et élaborer des stratégies régionales pour l'aménagement de territoire conformément à une approche participative avec les intervenants.
 - Renforcer la décentralisation par la redistribution des rôles entre les différents intervenants aux niveaux national, régional et local et donner plus de pouvoirs aux groupes et groupes locaux.
 - Renforcer le rôle horizontal de l'aménagement de territoire dans le cadre de la coordination entre les politiques sectorielles.
 - Atteindre la cohérence entre l'aménagement du territoire et la planification économique et sociale.
 - Renforcer l'infrastructure et les équipements majeurs à l'intérieur du pays.
 - Élever les centres des gouvernorats à des pôles urbains efficaces capables d'apporter des investissements et de promouvoir les villes de moyenne et petite taille.
 - Exploitation et renforcement des ressources humaines et de la recherche scientifique et de la formation dans le domaine d'aménagement du territoire et d'urbanisme.
 - Développement de mécanismes techniques de suivi pour l'utilisation du terrain sur la base de technologies modernes dans le domaine de la géographie numérique, des banques de données et des technologies de communication modernes.
- **L'efficacité des indicateurs et leur pertinence pour les objectifs:**

- Examiner certains indicateurs pour être plus efficace et utile.
- Renforcer le programme avec les ressources humaines.
- Renforcer la composition des cadres impliqués dans la préparation et le suivi du programme et des rapports connexes.
- La participation des établissements publics et des institutions impliquées dans le programme dans la préparation du programme.

Au niveau de la procédural:

- Nous proposons de trouver des solutions juridiques en coopération avec les services du ministère pour la remise en état des bureaux d'études qui montrent qu'il n'est pas sérieux et les bureaux où les conditions adéquates pour la réalisation de ces genres d'études,
- Adopter d'autres mécanismes pour motiver les bureaux d'études locaux, compétents pour participer aux appels d'offres d'études d'aménagement du territoire,
- renforcer le développement de mécanismes de communication dans le domaine d'aménagement du territoire avec diverses intervenants pour développer et activer le contenu de ces études.

Pour le sous-programme 2: "Urbanisme"

En dépit des efforts déployés dans ce domaine ont émergé plusieurs problématiques à la fois au niveau de la planification et développement dans les différentes régions du pays et de la coordination entre les acteurs dans les politiques sectorielles, ainsi qu'au niveau des mécanismes adoptés pour renforcer l'utilisation des zones urbaines et de la planification urbaine des différents intervenants, se qui aide à fournir un logement adéquat pour tous les niveaux de la société et d'améliorer les conditions de vie Citoyens.

- Fixer des délais qui ne sont pas identifiés par le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et les études relatives à des études de PAU, à la fois dans le cadre des textes ordinales ou dans le cadre des procédures en tant que guide de référence pour toutes les intervenants,

- Renforcer la formation et le développement des compétences techniques au niveau local et au niveau des départements régionaux pour la programmation et le suivi des études des PAU et d'assurer leurs mise en œuvre.

Pour les municipalités voulant examiner le PAU, une équipe constituée pour assurer le suivi de l'étude et d'aide aux bureaux études par la création d'unité par objectif.

Pour le sous-programme 3, "Habitat"

- Examiner les textes d'application réglementaire relatifs au programme de logements sociaux et amélioration des conditions de vie (réforme de l'immobilier – Programme spécifique des logements sociaux - Fonds de promotion du logement - Fonds national pour l'amélioration de l'habitat).
- Aménagement de lotissements sociaux adaptés pour réduire le phénomène de la construction anarchique.
- Unification des programmes d'amélioration du logement sociaux au niveau du Ministère de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire
- Renforcement des capacités humaines et matérielles des administrations centrales pour remédier aux déséquilibres et améliorer leur performance.
- Développer des programmes et des mécanismes pour réduire le coût et réduire la propagation et l'expansion urbaine aléatoire.
- Créer des dispositions légales pour les bâtiments délabrés dans le cadre de l'intervention pour la protection du patrimoine du logement existant.
- Réexamen et développement des outils et textes régissant l'urbanisme pour donner une efficacité pratique et éviter la régularisation du cas par cas.

Programme -4-

«Promotion et développement du secteur de la construction»

Le nom du responsable de programme : Faouzi FRIGUI
Nommé le 12 février 2016

1. Présentation générale du programme

Le programme 4 « Promotion et développement du secteur de la construction » se compose des 2 sous programmes :

A- Sous-programme 1 : La politique Nationale de la Construction

La stratégie nationale dans le secteur de la construction se base sur un plan national qui sera capable de développer de promouvoir la construction durable dans le cadre d'une politique complète qui prend en considération la dimension environnementale et le développement technologique dans le secteur.

Ainsi cette stratégie a pour objectif de réaliser des projets de bâtiments amie a l'environnement afin de renforcer la construction durable. Les grandes orientations de cette stratégie se traduisent par les points suivants :

- Renforcement des législations et des réglementations dans le secteur de la construction durable,
- Développement de la construction durable,
- Encadrement des différents intervenants dans le secteur.

B- Sous-programme 2 : Exemplarité de la construction publique

La direction générale des bâtiments civils réalise un nombre important des projets nationaux, ainsi elle assure le suivi des

projets dans leurs différentes phases à partir de la planification fonctionnelle et technique jusqu'à la réception définitive.

A cet égard la direction générale des bâtiments civils fournit une assistance technique pour les projets qui n'appartiennent pas à la catégorie des bâtiments civils suite aux attributions du 1^{ère} article du décret 2009-2617 daté du 14 septembre 2009, en outre elle obtient les frais des services relatifs rendus pour le projet et qui sont mis à la disposition du maître d'ouvrage délégué suite à la disposition de l'article 7 du même décret.

Présentation des objectifs des programmes :

Les objectifs du programme 4 « Promotion et développement du secteur de la construction » sont les suivants :

- **Objectif 4.1.1** : La promotion de la construction durable
- **Objectif 4.1.2** : La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP
- **Objectif 4.1.3** : Initiation des bonnes pratiques

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2.1 Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme

Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme 4 sont les suivantes :

- Améliorer des services relatifs à l'affectation des
- Améliorer les services relatifs à l'approbation des bureaux d'études et ingénieurs conseillers et contrôleurs techniques et aux experts,
- Assurer la gestion des appels d'offre et des contrats des concepteurs,
- Assister l'exécution des travaux des projets délégués, et leur achèvement dans les délais,
- Contrôler la gestion des coûts des projets délégués.

2. 2.2 Les plus importantes activités qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs du programme

Les plus importantes réalisations, projets et activités du programme et qui ont permis d'atteindre les objectifs sont les suivants

A- Sous-programme 1 : La politique Nationale de la Construction

Pour l'objectif 4.1.1 : La promotion de la construction durable :

- Réalisation des constructions écologique et économique en énergie,
- La maîtrise de l'impact sur l'environnement et la gestion des différentes étapes de la construction.

Pour l'objectif 4.1.2 : La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP:

- Renforcement des capacités humaines nécessaires de la direction de la programmation et des autorisations.
- Actualisation de l'application de gestion des autorisations et suivi d'entreprises et des constructeurs
- Maîtrise des délais pour le paiement des concepteurs
- Actualisation des textes réglementaires et d'applications relatifs au secteur BTP
- Actualisation des textes réglementaires et d'applications relatifs au secteur des bâtiments civils

B- Sous-programme 2 : Exemplarité de la construction publique

Pour l'objectif 4.1.3 : Initiation aux bonnes pratiques:

Maitrise des projets délégués

Consultation et assistance technique pour la réalisation des bâtiments non civils au niveau d'étape bien déterminée.

Projets nouveaux

- Projet de construction de l'hôpital des forces de sécurité intérieure à la Marsa (5ème tranche)
- Projet de construction de la cité universitaire à Borg El Sadria
- Projet de construction de l'Institut Supérieur d'Etudes Appliquées en Sciences Humaines à Mahdia

- Construction de l'Institut diplomatique pour la formation et les études
- Construction des locaux de l'ambassade et résidence de l'ambassadeur à Doha, Qatar
- Construction des locaux de l'ambassade et résidence de l'ambassadeur à Abuja, Nigéria
- Projet de construction de l'Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de la Technologie à Kairouan
- Construction de l'hôpital régional à Sbibtla (classe B)
- Construction de l'Institut Supérieur des Systèmes Industriels à Gabes
- La construction du projet de logement universitaire à Sraouertan El-Kef
- Projet de construction de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Siliana
- Le projet de construction du siège du département de police à al-gorjani
- Projet pour la création et l'expansion du Centre d'expérimentation et de techniques de construction
- Projet d'aménagement du siège du Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire (première tranche)
- Construction du Centre National de Recherche en Sciences des Matériaux au Parc Technologique de Burj Al-Sedria
- Construction de l'hôpital universitaire de Sfax
- Construction de l'hôpital régional de Beja
- Construction de l'hôpital régional de Qafsa

Projets permanents:

- Projet de construction du siège de l'administration régionale de la propriété immobilière à Beja
- Construction du siège de la Direction régionale de la propriété immobilière à Kairouan
- Achèvement de la construction de la maison de Culture
- Projet de construction de l'Institut Supérieur des Médias à Mahdia
- Construction du Centre de ressources technologiques de Bizerte
- Construction du Centre de Ressources Technologiques à Sousse
- Construction du Centre de Ressources Technologiques à Monastir

- Construction de Pépinières d'entreprises dans le parc technologique de Burj al-Sadria (partie II)
- Expansion du pôle Al-Ghazala pour la technologie de la communication à Al-Nahli
- Projet de construction de l'Institut Supérieur de Commerce de Bizerte
- Construction de l'École nationale d'ingénieurs à Bizerte
- Construction du siège de la Direction générale du douane
- Construction de l'unité pénitentiaire à Belli de gouvernorat de Nabeul (assistance technique)
- Le projet de construction du siège administratif de l'unité de gestion par objectifs de suivi du projet de protection de la région de l'ouest de la Tunisie contre les inondations
- Projet de réhabilitation de la Faculté de droit à Tunis
- Le restaurant universitaire à Sidi Bouzid
- Construction du quartier technologique d'ALaqba (sous assistance technique)

3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2016

3.1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau n°3 :
Exécution du budget du programme 4 «Promotion et développement du secteur de la construction» par rapport aux prévisions au titre de l'année 2016

Répartition par nature de la dépense (crédits paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Dépenses	Prévisions L F 2016	Prévisions L F C 2016	Réalisations 2016	Réalisations par rapport au LF 2016		Réalisations par rapport au LFC 2016	
				Montant	Taux de réalisation %	(1)	(2)
	(1)	(2)	(3)	(3) – (1)	(3) / (1)	(1)	(2)
Titre1 : Dépenses de gestion	11 047	11 047	10 553	-494	% 96	-494	96 %
Rémunération publique	11 040	11 040	10 546	-494	% 96	-494	96
Moyens des services	8	8	7	-1	% 93	-1	93
Intervention publique	0	0	0	0	---	0	---
Titre2 : Dépenses d'investissement	17 526	17 526	11 928	-5 598	% 68	-5 598	68 %
Investissements directs	17 526	17 526	11 928	-5 598	% 68	-5 598	68 %
Sur fonds propres du budget	17 526	17 526	11 928	-5 598	% 68	-5 598	68
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	---	0	---
Financements publics	0	0	0	0	---	0	---
Sur fonds propres du budget	0	0		0	---	0	---
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0		0	---	0	---
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0	0	---	0	---
Total	28 573	28 573	22 481	-6 092	% 79	-6 092	79 %

Figure n°3 :

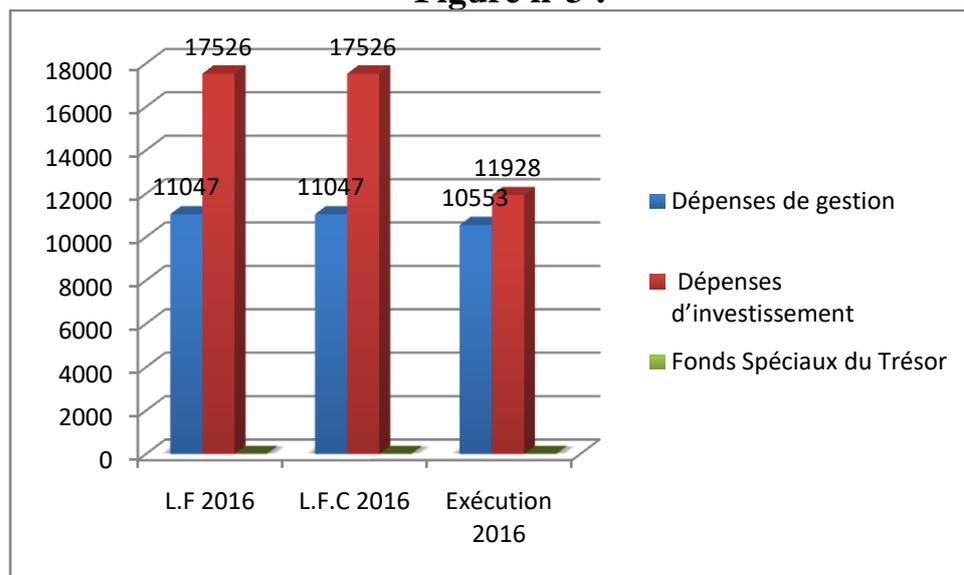


Tableau n°4 :

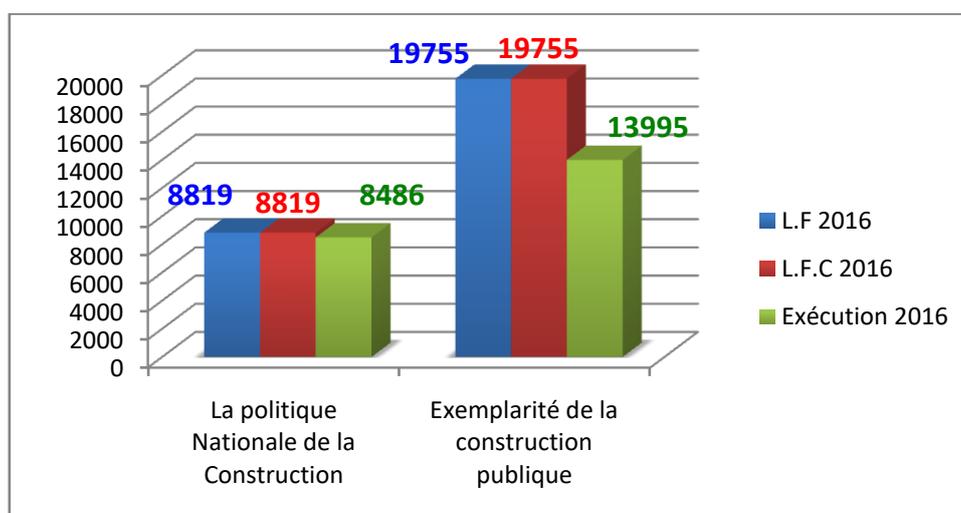
Exécution du budget du programme 4 «Promotion et développement du secteur de la construction» par rapport aux prévisions au titre de l'année 2016

Répartition par sous programme (crédits de paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Programmes	Prévisions L F 2016 (1)	Prévisions L F C 2016 (2)	Réalizations 2016 (3)	Réalizations par rapport au LF 2016		Réalizations par rapport au LFC 2016	
				Montant (3) – (1)	Taux de réalisation % (3) / (1)	Montant (3) – (2)	Taux de réalisation % (3) / (2)
La politique Nationale de la Construction	8 819	8 819	8 486	-333	% 96	-333	96 %
Exemplarité de la construction publique	19 755	19 755	13 995	-5 760	% 71	-5 760	71 %
Total du programme	28 573	28 573	22 481	-6 092	% 79	-6 092	79 %

Figure n°4 :



3.2 Présentation et analyse des résultats de la performance

Objectif 4.1.1: La promotion de la construction durable

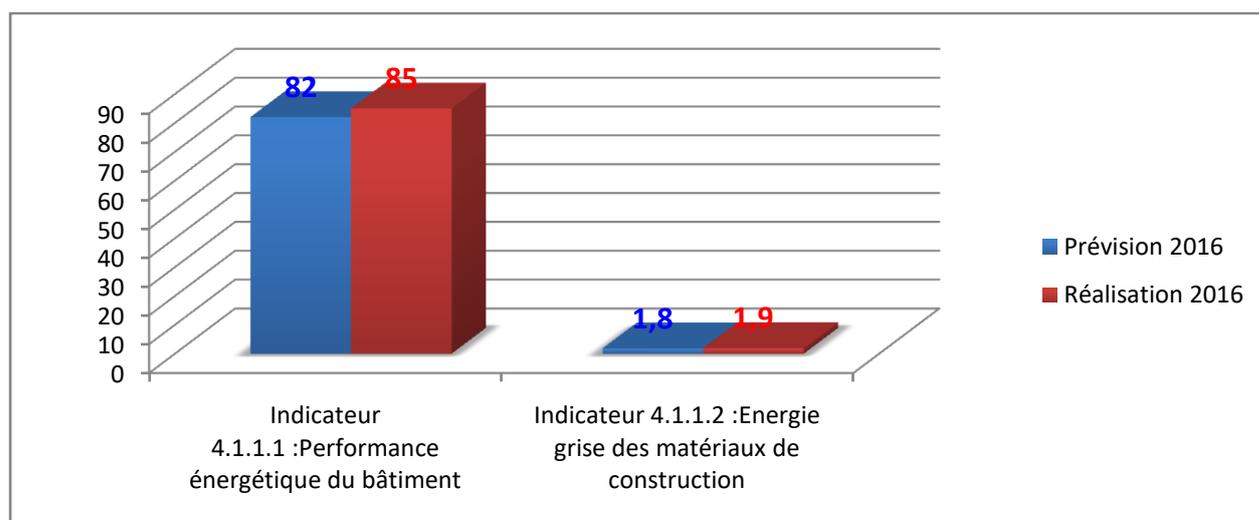
Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue à l'amélioration de la qualité des services fournis aux intervenants, des concepteurs, des observateurs techniques et des entrepreneurs.

Figure n°5 :

Objectif 4.1.1: La promotion de la construction durable

Objectif 4.1.1 La promotion de la construction durable	Indicateurs de performance	Unité	Estimation 2015 (1)	Réalisation 2015 (2)	Comparaison 2015 (1)/(2)	Prévision 2016 (1)	Réalisation 2016 (2)	Comparaison 2016 (1)/(2)
	Indicateur 4.1.1.1 : Performance énergétique du bâtiment	KWH /m2/Ann	---	85	---	82	85	96 %
	Indicateur 4.1.1.2 : Energie grise des matériaux de construction	Mwh /An	---	1.9	---	1.8	1.9	94 %

Figure n°5 :



- **Objectif 4.1.2:** La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP

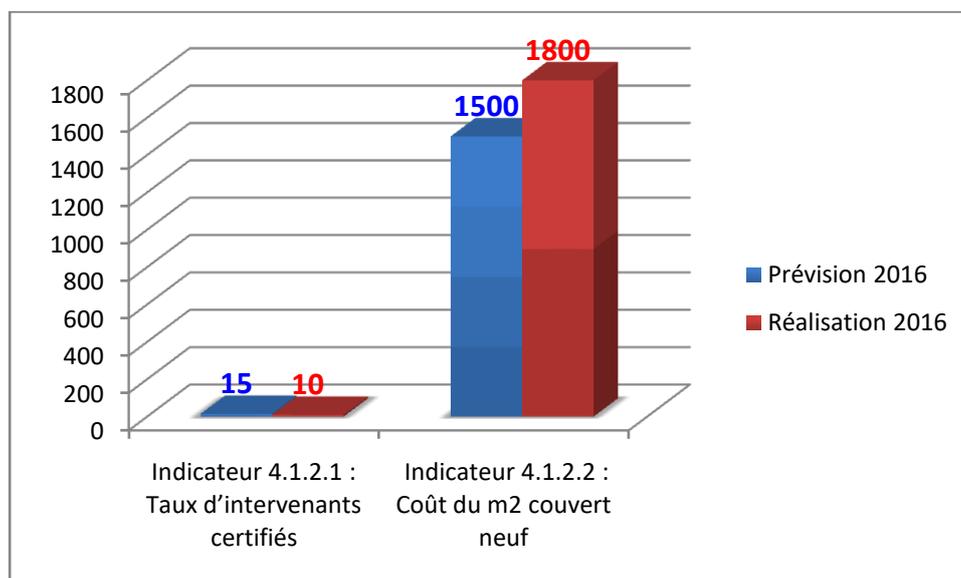
Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue au contrôle des dates des études et des projets de bâtiments civils.

Tableaux 6 :

objectif 4.1.2: La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP

objectif 4.1.2: La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2015	Réalisation 2015	Comparaisons 2015	Prévisions 2016	Réalisations 2016	Comparaison 2016
			(1)	(2)	(1)/(2)	(1)	(2)	(1)/(2)
	Indicateur 4.1.2.1 : Taux d'intervenants certifiés	Nb	---	10	---	15	10	67 %
	Indicateur 4.1.2.2 : Coût du m2 couvert neuf	DT	---	----	---	1500	1800	120%

Figure n°6 :



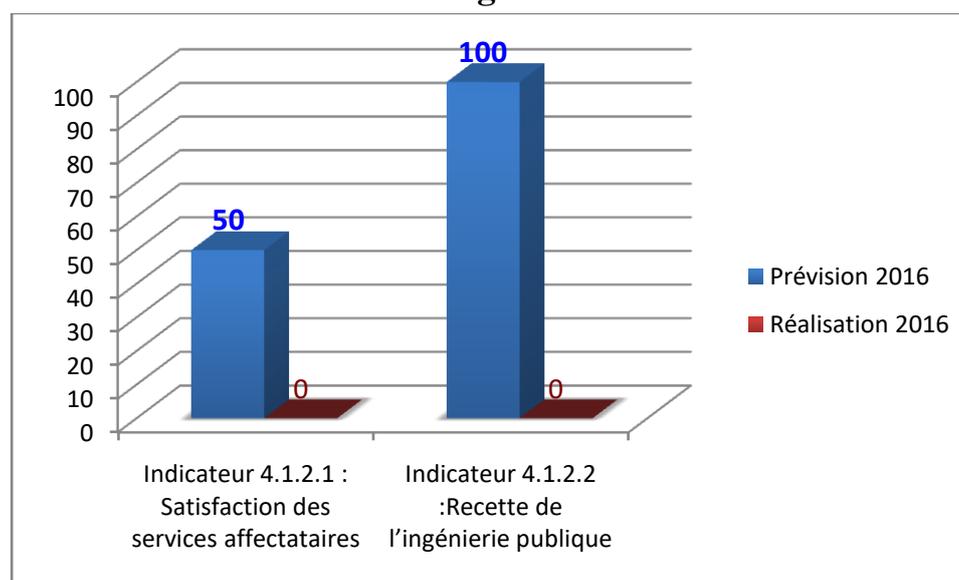
- **Objectif 4.2.1: Initiation des bonnes pratiques**

Présentation de l'objectif : Cet objectif contribue au contrôle des dates des études et des projets de bâtiments civils.

Tableaux 7 :
objectif 4.2.1: Initiation des bonnes pratiques

objectif 4.2.1: Initiation des bonnes pratiques	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2015 (1)	Réalisations 2015 (2)	Comparaison 2015 (1)/(2)	Prévisions 2016 (1)	Réalisations 2016 (2)	Comparaison 2016 (1)/(2)
	Indicateur 4.1.2.1 : Satisfaction des services affectataires	%	---	---	---	---	50	---
Indicateur 4.1.2.2 : Recette de l'ingénierie publique	MD	---	---	---	---	100	0	0

Figure n°7 :



Analyse et interprétation des résultats réalisés comparées aux prévisions pour l'année 2016

- **Objectif 4.1.1:** La promotion de la construction durable

Indicateur 4.1.1.1 : Performance énergétique du bâtiment

Le secteur de la construction est considéré comme le troisième consommateur d'énergie en Tunisie. Afin de développer l'efficacité énergétique et de réduire la consommation dans ce domaine, une stratégie a été adoptée pour soutenir la construction durable pour tenir compte de la réalité du secteur de la construction dans notre pays et de ses caractéristiques sociales et culturelles, ce qui nécessite de reconsidérer la méthodologie de conception du projet et d'adopter une approche avancée intégrant toutes les données environnementales du site et les exigences de qualité. Dans ce contexte, un taux d'efficacité énergétique de 96% a été enregistré pour l'année 2016.

Indicateur 4.1.1.2 : Energie grise des matériaux de construction

- En moyenne, 94% ont été enregistrés pour l'année 2016 pour plusieurs raisons, dont les plus importantes sont les suivantes:

- Ne pas stimuler l'utilisation de matériaux écologiques ou locaux

- Manque de matériaux écologiques sur le marché local

- **Objectif 4.1.2:** La mise à niveau des différents intervenants et filières du secteur de BTP

Indicateur 4.1.2.1 : Taux d'intervenants certifiés

- Un taux de performance de 67% a été enregistré pour l'année 2016 pour plusieurs raisons, dont les plus importantes sont les suivantes:

- Défaut d'obtenir le certificat de conformité à la pratique de l'activité pour les concepteurs et les entrepreneurs.
- Défaut d'adopter le certificat de conformité comme critère technique dans le choix des concepteurs, des observateurs techniques et des entrepreneurs dans les appels d'offres.

Indicateur 4.1.2.2 : Coût du m2 couvert neuf

- Un taux de réussite de 83% a été enregistré pour l'année 2016 pour un certain nombre de raisons, dont les plus importantes sont:

- Le coût élevé d'un mètre carré couvert nouveaux pour un certain nombre des bâtiments civils qui contiennent du matériel de chauffage, du chauffage central et des ascenseurs. Tel que les hôpitaux universitaires et régionaux, dont le coût d'un mètre carré couvert est d'environ 2000 dinars.
- Manque de main-d'œuvre et son coût élevé.
- Prix élevés des matériaux de construction.

-**Objectif 3.2.1: Initiation des bonnes pratiques**

Indicateur 4.2.3.1 : Satisfaction des services affectataires

- Cet indicateur n'a pas été calculé car le questionnaire n'a pas été complété pour calculer le pourcentage de satisfaction des propriétaires des établissements.

Indicateur 4.2.3.2 : Recette de l'ingénierie publique

- Un taux de réussite de 0% a été enregistré pour l'année 2016. Cela s'explique principalement par le manque d'assistance technique en 2016. Ceci s'ajoute à l'absence de mécanisme (fonds de participation, agence d'échange ...) pour les revenus d'assistance technique.

4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance

4.1 Les problèmes et défauts les plus importants

- **Sous-programme 1.4**

- Concentrer le projet dans des zones climatiques difficiles
- Mauvaise orientation du projet: Nord-Ouest.
- Manque de matériaux écologiques sur le marché local.
- Manque de caractérisation des matériaux locaux.

- **Sous-programme 2.4**

- Différence entre le coût d'un mètre carré couvert par la nature du projet (hôpital régional ou universitaire - Institut d'études technologiques)
- Absence de demandes d'assistance technique pour l'ensemble de l'exercice.
- Manque de mécanisme (fonds de participation, agence d'échange ...) pour les revenus d'assistance technique.

4 -2 Suggestions pour résoudre les problèmes

Mesures et activités à entreprendre pour remédier aux atteintes à la mise en œuvre des indicateurs de programme:

- **Sous-programme 1.4**

- Renforcer la gestion des ressources humaines par l'attribution de techniciens, d'ingénieurs et d'architectes.

- **Sous-programme 2.4**

- L'affectation d'un technicien d'arpenteur et d'un moniteur de chantier pour chaque projet
- Attribution des moyens de transport pour chaque projet

Programme -9- « Pilotage & Appui »

Le nom du responsable de programme : Hatem ICHAOUYA
Nommé le 12 février 2016

1. Présentation générale du programme

Le soutien de la rentabilité de la mission équipement est principalement lié à l'établissement d'une gestion évoluée, basée sur l'utilisation des technologies de l'information modernes et l'optimisation des ressources matérielles et humains nécessaires pour servir les programmes du secteur afin d'atteindre les objectifs fixés.

1.1 Présentation des sous programmes :

Le programme 9 « Pilotage & Appui » se compose des 2 sous-programmes suivants :

- A- Sous-programme 1 : Pilotage
- B- Sous-programme 2 : Appui

1.2 Présentation des objectifs des programmes :

Les objectifs du programme 9 « Pilotage & Appui » selon les axes stratégiques et les priorités du programme sont les suivant :

- **Objectif 9-1-1 :** Supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

- **Objectif 9-2-1 :** Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

2. Présentation générale des réalisations stratégiques du programme

2.1 Les réformes les plus importantes et les objectifs stratégiques qui ont été réalisés et qui sont directement liés au programme

Le rôle du programme Pilotage & Appui est de soutenir les efforts de la mission pour développer le secteur de l'infrastructure en optimisant les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre les projets et soutenir les ressources humaines par le recrutement, la promotion, la formation, le développement de l'utilisation des ressources matériels, l'amélioration des services administratifs, la maîtrise des moyens à disposition, protéger les droits de l'administration et les utilisateurs des services par:

- Amélioration du taux d'encadrement du personnel, leur formation dans les différents domaines de compétences liés aux programmes de la mission afin d'accroître l'efficacité et la qualité du travail.
- Rationalisation et bonne exécution des dépenses dans les différentes sections des dépenses de gestion,
- Amélioration de la gestion et de la maintenance des bâtiments et des équipements,
- La veille pour réaliser les orientations nationales en matière d'économie de l'énergie,
- Développement du système d'information dont son utilisation par les agents et le développement des services en ligne de la mission.

2.2 Les plus importantes activités qui ont été réalisées pour atteindre les objectifs du programme

Le programme 9 se compose de deux sous-programmes qui soutiennent les programmes opérationnels par un recrutement optimal des ressources humaines et matérielles nécessaires à la mise en œuvre des projets programmés et à la réalisation des objectifs fixés.

Dans ce contexte, les structures administratives cherchent à établir une gestion moderne basée sur des technologies modernes d'équipements, de réseaux et de logiciels et de les mettre au service de divers intervenants.

Les priorités du programme 9 pour l'année 2016 été de fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne mise en œuvre des programmes par:

- Le recrutement de 427 agents, dont 230 techniciens et 6 techniciens supérieurs, et la régularisation du statut des agents dans le cadres de « l'instrument 16 »,
- Mise en œuvre du programme pour le statut des agents affectés dans le cadres de « l'instrument 16 »,
- Règlement du statut « de travailleurs corrals »,
- Développement de l'utilisation des technologies de l'information modernes au bénéfice des cadres et du personnel dans diverses administrations centrales et régionales par:
 - Acquisition d'équipement pour les intérêts centraux et régionaux (180 ordinateurs + 75 scanners)
 - 300 nouveaux comptes Lotus internes (80 centralisés et 220 régionaux) pour un nombre total d'utilisateurs de Lotus à la fin de 2016 d'environ 1 500 utilisateurs (800 centraux et 700 régionaux)
 - Lancement d'une étude pour la réhabilitation de la salle de contrôle du réseau au siège du ministère DataCenter,
 - Conclusion d'un accord visant à réhabiliter et à maintenir le site Web du Ministère,
 - Généralisation du système des dossiers du programme de logement social dans les administrations régionales
 - De nouvelles recrutements pour renforcer le personnel de la DROI par 10 agents à l'administration centrale et 18 à l'administration régionale.
- Augmentation du taux d'encadrement dans l'administration par la réalisation des deux programmes de recrutement et de promotions dans les délais. En effet, 233 agents ont été promus en 2016,
- Le nombre des bénéficiaires des programmes de formation a augmenté par:
 - l'organisation d'ateliers de formation au niveau régional et central, animés par les cadres du Ministère en interne et principalement les nouvelles recrues de techniciens et d'ingénieurs,
 - achèvement de la deuxième et dernière phase du programme de formation continue, qui a débuté en 2015, dont 17 adjoints techniques ont été promus au grade de techniciens,
 - Formation à la conduite d'engins, 11 ont eu le permis de conduite de catégorie H et C,

- Lancement de l'ouverture de la formation continue pour passer du grade technicien au rang de technicien supérieur.

3. Résultats de la performance et exécution du budget du programme au titre de l'année 2016

3.1 Présentation de l'exécution du budget du programme

Tableau n°3 :

Exécution du budget du programme 9 «Pilotage & Appui » par rapport aux prévisions au titre de l'année 2016
Répartition par nature de la dépense (crédits paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Dépenses	Prévisions L.F 2016 (1)	Prévisions L.F.C 2016 (2)	Réalisations 2016 (3)	Réalizations par rapport au LF 2016 (1)		Réalizations par rapport au LFC 2016 (2)	
				Montant (3) - (1)	Taux de réalisation % (3) / (1)	Montant (3) - (2)	Taux de réalisation % (3) / (2)
Titre1 : Dépenses de gestion	40 401	31 907	31 647	-8 754	78 %	-260	99 %
Rémunération publique	116 34	23 206	23 015	-11 101	% 67	-191	99 %
Moyens des services	538 5	5 879	5 810	272	105 %	-69	99 %
Intervention publique	747	2 822	2 822	2 075	378 %	0	100 %
Titre2 : Dépenses d'investissement	2 850	3 228	3 179	329	112 %	-49	98 %
Investissements directs	2 850	3 228	3 179	329	112 %	-49	98 %
Sur fonds propres du budget	2 850	3 228	3 179	329	112 %	-49	98 %
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	---	0	---
Financements publics	0	0	0	0	---	0	---
Sur fonds propres du budget	0	0	0	0	---	0	---
Sur fonds des prêts extérieurs	0	0	0	0	---	0	---
Fonds Spéciaux du Trésor	0	0	0	0	---	0	---
Total général*	43 251	35 135	34 826	-8 425	81 %	-309	99 %

* Sans la prise en compte des ressources propres des entreprises

Figure n°3 :

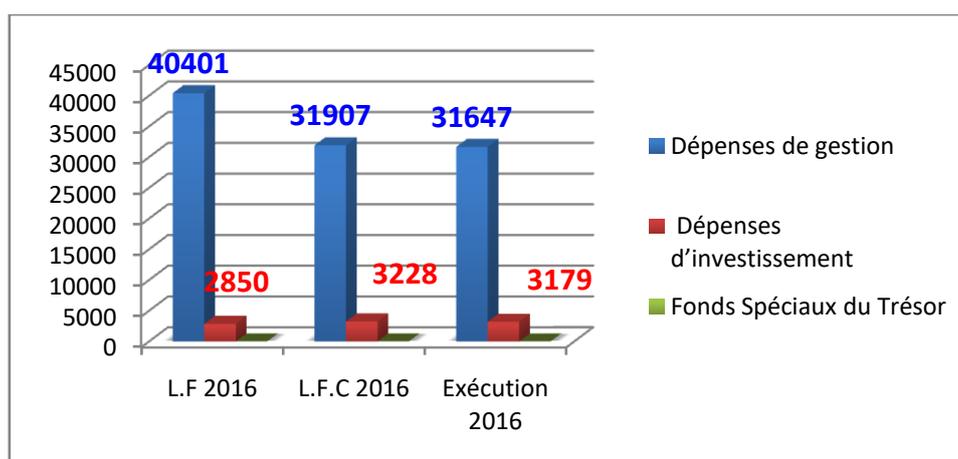


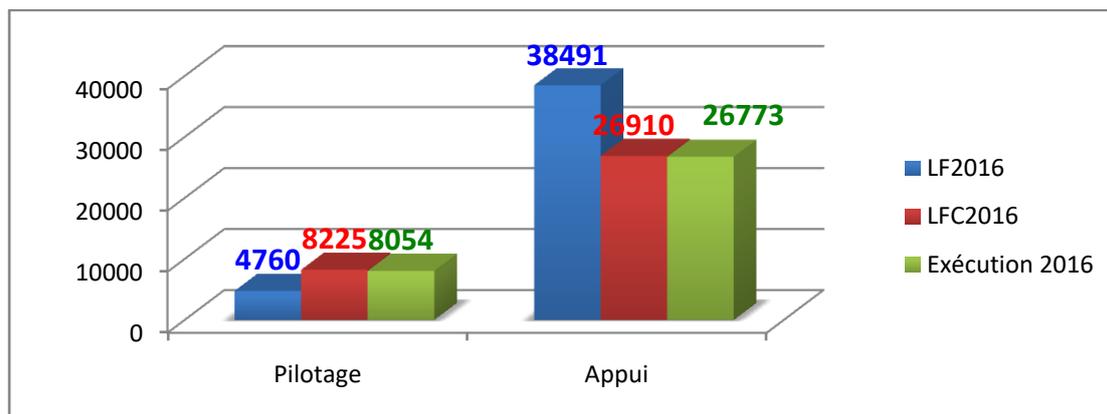
Tableau n°4 :

Exécution du budget du programme 9 «Pilotage & Appui » par rapport aux prévisions au titre de l'année 2016
Répartition par sous programme (crédits de paiement)

(Unité = 1000 dinar)

Sous Programmes	Prévisions L F 2016 (1)	Prévisions L F C 2016 (2)	Réalizations 2016 (3)	Réalizations par rapport au LF 2016 (1)		Réalizations par rapport au LF 2016 (2)	
				Montant	Taux de réalisation %	Montant	Taux de réalisation %
				(3) – (1)	(3) / (1)	(3) – (2)	(3) / (2)
Pilotage	4 760	8 225	8 054	3 294	169 %	-171	98 %
Appui	38 491	26 910	26 773	-11 718	70 %	-137	99 %
Total du programme	43 251	35 135	34 827	-8 424	81 %	-308	99 %

Figure n°4 :



3.2 Présentation et analyse des résultats de la performance

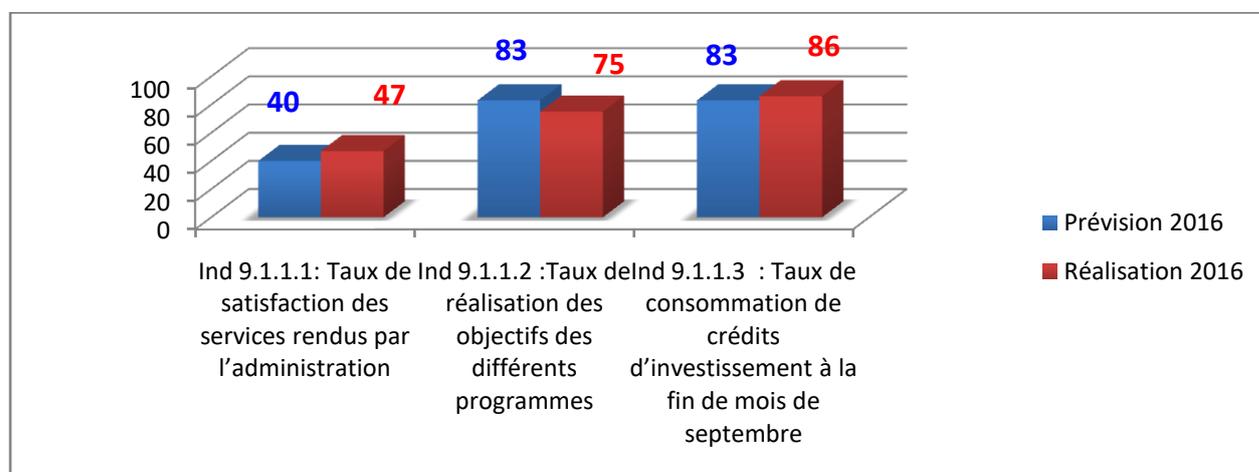
Objectif 9.1.1 : supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

Présentation de l'objectif : L'objectif est de mettre en œuvre le programme de recrutement au Ministère afin de soutenir les structures centrales et régionales avec les compétences nécessaires et l'achèvement des promotions et des sessions de formation afin de développer les compétences et d'accroître le perfectionnement professionnel des agents. Aussi la mise à la disposition des moyens de transport et de leurs maintenances pour suivre des projets et atteindre les objectifs de développement.

Tableau 5 : Objectif 9.1.1 : supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

Objectif 9.1.1 : supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2015 (1)	Réalisation 2015 (2)	Comparaison 2015 (1)/(2)	Prévisions 2016 (1)	Réalisations 2016 (2)	Comparaison 2016 (1)/(2)
	Ind 9.1.1.1 : Taux de satisfaction des services rendus par l'administration	%	-	-	-	40	47	118 %
	Ind 9.1.1.2 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes		80	71	% 89	83	75	90 %
	Ind 9.1.1.3 : Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin de mois de septembre		66	67	% 102	83	86	104 %

Figure n°5 :



- **Objectif 9-2-1 :** Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

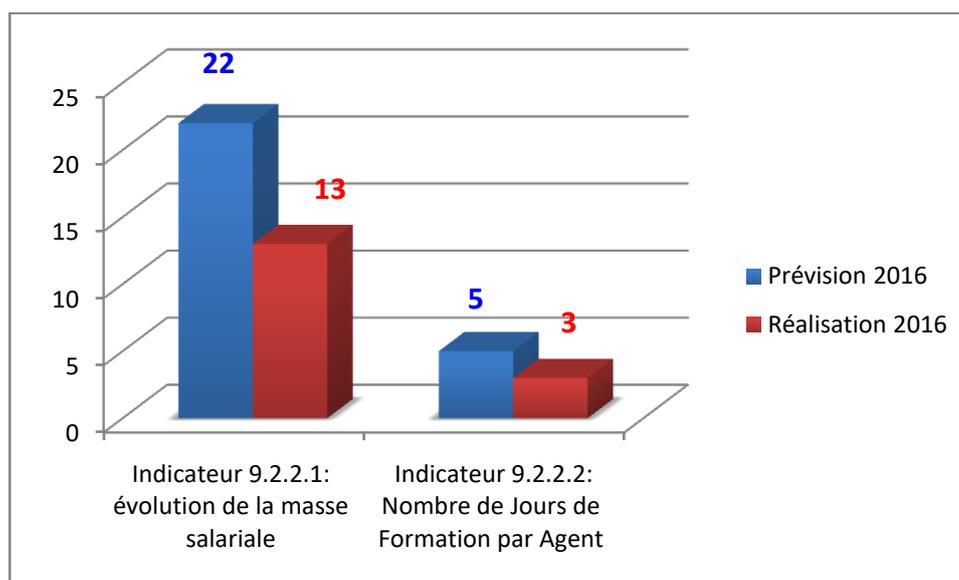
Présentation de l'indicateur : L'objectif est de mesurer le taux de satisfaction pour les services fournis par les autres programmes, employés et institutions.

Pour ceci il est impératif de fournir des services administratifs modernes par les autres programmes, employés et institutions qui travaillent avec le Ministère. Le suivi de la mise en œuvre des projets et l'utilisation élargie de technologies de l'information modernes et adaptées, permettant d'atteindre un taux de satisfaction progressif des citoyens.

Tableau 6 :
Objectif 9-2-1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

objectif 9-2-1 : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.	Indicateurs de performance	Unité	Prévisions 2015 (1)	Réalisations 2015 (2)	Comparaison 2015 (1)/(2)	Prévisions 2016 (1)	Réalisations 2016 (2)	Comparaison 2016 (1)/(2)
	Indicateur 9.2.2.1: évolution de la masse salariale		%	-	6	-	22	13
Indicateur 9.2.2.2: Nombre de Jours de Formation par Agent	3	3		% 100	5	3	60 %	

Figure n°6 :



Analyse et interprétation des résultats de performance par apport aux prévisions année 2016

- **Objectif 9.1.1 :** supervision des différents programmes et développement de la relation de l'administration avec ses administrés

Indicateur 9.1.1.1 : Taux de satisfaction des services rendus par l'administration

Le taux de satisfaction pour les services fournis par l'Administration dans sa première expérience en 2016 était de 47%. En conséquence, des travaux seront réalisés pour améliorer le ratio de cet indicateur dans les prochaines années.

Indicateur 9.1.1.2 : Taux de réalisation des objectifs des différents programmes (en préparation par la DGPCFC)

Cet indicateur a enregistré un taux de réussite de 104% (mais la méthode de calcul de cet indicateur reste approximative puisque les mêmes coefficients n'ont pas été adoptés pour les différents indicateurs du reste des programmes lors du calcul du taux)

Indicateur 9.1.1.3 : Taux de consommation de crédits d'investissement à la fin de mois de septembre

Le taux de consommation de crédits en septembre 2016 était de 76%, dépassant la valeur de l'année, estimée à 70%. Cela s'explique principalement par le relancement de nombreux projets bloqués en raison

des efforts déployés par les fonctionnaires pour résoudre les problèmes en suspens, en particulier ceux liés à la situation immobilière. Et le suivi continu de l'achèvement des projets et la tenue de réunions régulières afin d'inciter à augmenter le mode de décaissement des fonds

- **Objectif 9-2-1** : Efficience de l'administration par l'optimisation des compétences humaines et des moyens matériels et développement des procédures administratives.

Indicateur 9.2.2.1 : évolution de la masse salariale

Le taux de croissance de la masse salariale était de 13,22% en 2016 avec un score de 21,82%, ce qui est considéré comme positif car il est conforme à l'objectif de l'indice. Cette baisse de ratio s'explique par:

- Retards dans le processus du programme de recrutement 2016 et des années précédentes
- Renouvellement de la majeure partie du personnel du Ministère attaché à d'autres structures
- Détachement d'un nouveau nombre de membres du personnel du ministère vers d'autres structures
- Annulation de la fonction de secrétaire d'Etat
- Retard dans la préparation du programme de promotion

Indicateur 9.2.2.2 : Nombre de Jours de Formation par Agent

En 2016, environ 2 915 agents ont bénéficié de formation, dont 1 362 agents des administrations centrales, 1553 agents des administrations régionales, repartit par catégories A1, A2 et A3, et le reste des catégories. L'indice des bénéficiaires des programmes de formation pour 2016 était de 2,5 jours de formation pour chaque agent par rapport à 5 jours pour chaque agent au titre des estimations de l'année 2016. Il convient également de noter dans ce contexte que, malgré les efforts déployés pour atteindre les objectifs souhaités et les allocations limitées allouées à l'axe de formation, en plus du coût élevé de la formation en général, les services de formation n'ont pas répondu aux attentes de l'indicateur de performance, au titre de l'année 2016, et ont maintenus la valeur de l'indicateur de l'année précédente.

4. Les orientations futures pour l'amélioration de la performance

4.1 Les problèmes et défauts les plus importants

- Le déséquilibre entre les variétés participant à toutes les étapes de la composition,
- Donner l'importance au questionnaire par les revendeurs avec le Ministère,
- Un travailleur peut participer à un cours de formation de plusieurs mois (stages de formation continue) ou à plusieurs cours de formation à court terme. Cette période est ensuite retirée au reste des salariés lors du calcul de l'indice,
- La même aide peut participer à plus d'une composition,
- Manque d'une base de données exhaustive et précise,
- Manque d'une loi-cadre,
- Les données incluses dans le système «équité» sont parfois peu claires.

4.2 Perspectives de performance du programme

- Le déséquilibre entre les niveaux des participants à toutes les étapes de formation,
- Donner l'importance au questionnaire par les intervenants avec le Ministère,
- Un employeur peut participer à un cours de formation de plusieurs mois (formation continue) ou à plusieurs cours de formation à court terme. Cette période est ensuite retirée au reste des salariés lors du calcul de l'indicateur,
- La même agent peut participer à plus d'une formation,
- Manque d'une base de données exhaustive et précise,
- Manque d'une loi-cadre,
- Les données incluses dans le système «INSAF» sont parfois peu claires.

4.3- Suggestions pour résoudre les problèmes

- Plus de sensibilisation des chefs des programmes, des sous-programmes et des cellules aux administrations régionales dans le but de maîtriser la méthode de gestion du budget par objectifs grâce à des cours de formation dans ce domaine,

- Adoption d'un système d'information pour recueillir et analyser des données sur les indicateurs de performance afin d'analyser et de répartir les résultats,
- Élaborer une base de données pour suivre la gestion des agents, des affectations, des promotions et des formations afin d'assurer le développement du taux d'encadrement et la préparation du programme des recrutements avec le nombre requis et les compétences requises et le remplacement des agents retraités,
- Trouver des solutions radicales et pratiques aux problèmes immobiliers et assurer la révision rapide de la loi d'expropriation et ainsi accélérer le rythme d'achèvement des projets,
- ouvrir la voie au dialogue de gestion,
- Concentration du système de contrôle interne